



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE de TRESSERRE JUIN 2024

**NOTE : CETTE VERSION WEB PUBLIQUE NE CONTIENT PAS DE
COORDONNEES PERSONNELLES (PORTABLES, MAILS...).**



TABLE DES MATIÈRES

SCHÉMA DE L'ALERTE		PAGES
	Déclenchement du PCC	3
	Annuaire de crise	5
FICHES RISQUES TECHNOLOGIQUES		7
	Transport de matières dangereuses	8
	Pollution des eaux	11
FICHES RISQUES NATURELS		12
	Synthèse des risques sur la commune	13
	Evaluation du risque Inondation – crues	14
	Inondation vigilance orange	15
	Inondation vigilance rouge	17
	Inondation avérée	19
	Evaluation du risque fortes chutes de neige	21
	Fortes chutes de neige – Vigilance orange	22
	Fortes chutes de neige – Vigilance rouge	24
	Evaluation du risque vents violents - Orage	26
	Vent violent / Orages – Vigilance orange	26
	Vent violent / Orages – Vigilance rouge	27
	Evaluation du risque feux de forêt	30
	Feux de forêt	31
	Evaluation du risque vague de chaleur - canicule	34
	Vagues de chaleur / Canicule	35
	Risque Sécheresse ou Pollution des eaux	36
	Organisation d'un circuit de distribution d'eau	37
	Evaluation du risque séisme important	38
	Séisme important	38
	Risques existants ne nécessitant pas l'activation du PCC	42

ANNEXES

ANNEXE N° 1	Les moyens humains de la commune	44
ANNEXE N° 2	Les autres intervenants hors PCC (habitants bonne volonté-associations-professionnels de santé-voisins vigilants-associations de secours extérieur)	46
ANNEXE N° 3	Les moyens matériels de la commune à disposition	50
ANNEXE N° 4	Les lieux publics de la commune	53
ANNEXES N° 5 et 6	La population vulnérable et autonome	55
ANNEXE N° 7	Exemples de messages d'alerte	56
ANNEXE N° 8	Les modèles d'arrêtés	58
ANNEXE N° 9	Les conseils de comportement pour la population	59
ANNEXE N° 10	Organiser une évacuation ou un hébergement	65
ANNEXE N° 11	Alimentation : ressources de la commune	68
ANNEXE N° 12	Organiser une distribution d'eau potable	69
ANNEXE N° 13	Règlement du Poste de Commandement Communal (PCC)	70
ANNEXE N° 14	Exemple de main courante	80
ANNEXE N° 15	Procédure d'alerte de la population	81
ANNEXE N° 16	Plan de la commune	82
ANNEXE N° 17	Armoire PCS	84
ANNEXE N° 18	Modifications du PCS	85
ANNEXE N° 19	Fiche de retour d'expérience	86
ANNEXE N° 20	Lexique	88

DÉCLENCHEMENT DU PCS	- à l'initiative du maire ou de son représentant
	- à la demande de l'autorité préfectorale (plan ORSEC)

1 - Transmission d'une alerte			
Mission	Actions	Renseignements utiles	Remarques
Alerter les secours ou les services de soutien	Appeler le CODIS	18 ou 112	
	Appeler le service compétent ou la préfecture	06 08 68 85 17 ou 04 68 51 66 66	En priorité : Astreinte préfecture A défaut : Standard si deux appels infructueux à l'astreinte
2 - Mobilisation du PCC			
Mission	Actions	Renseignements utiles	Remarques
Alerter le maire ou un membre du PCC	Appeler la mairie ou le maire ou un membre du PCC	Pas de n° d'astreinte cf. n° maire et adjoints Voir ci-dessous	
Alerter la population	Suivre les instructions de la fiche d'aide à la décision adaptée à la situation	Fiche d'aide à la décision dans le classeur	

Les membres du Poste de Commandement Communal

Directeur des Opérations de Secours (DOS)

(maire ou suppléant élu)

Nom, tel Titulaire : **Michel THIRIET**

Nom, tel Suppléant : **Darren RIGBY**

Missions :

- Diriger les opérations de secours
- Superviser les actions communales
- Coordonner les actions communales et celle des services de secours
- Arbitrer si litiges entre responsables communaux

Responsable des Actions Communales (RAC)

Nom, tel Titulaire : **Jean-Baptiste TRILLES**

Nom, tel Suppléant : **Christine SERVAIS**
Philippe COURTIAL

Missions :

- Animer le PCC
- Mettre en œuvre les mesures planifiées dans le PCS ou décidées par le DOS
- Coordonner l'action des éléments communaux engagés
- Assister le Commandant des Opérations de Secours (COS)
- Donner les consignes aux intervenants communaux pour réaliser les effets à obtenir définis par le DOS et le COS
- Établir des points de situation pour le DOS et le COS

Responsable protection des Populations et ERP

Nom, tel Titulaire : **Stéphanie PLANES**

Nom, tel Suppléant : **Hélène BERINGUIER**
Aurélien LOPIS

Missions :

- Alerter les gestionnaires d'ERP
- Informer les gestionnaires d'ERP de l'évolution de la situation
- Prendre en compte les besoins des ERP, suivre leur situation
- Mettre en œuvre la diffusion de l'alerte
- Vérifier les mesures de protection prévues
- Organiser l'évacuation, l'accueil et le soutien des évacués
- S'informer de la situation dans la zone touchée et renseigner le RAC

Responsable Soutien/Logistique/Voirie

Nom, tel Titulaire : **Jean-François GARRIDO**

Nom, tel Suppléant : **Jérémy DESRIER**

Missions :

- Assurer la viabilité des axes routiers
- Procéder à la fermeture des axes
- Appuyer les services de secours en facilitant leur mobilité
- Fournir le matériel nécessaire aux différents intervenants
- Rechercher les moyens commandés par les intervenants

Standard/Secrétariat

Nom, tel Titulaire : **Julien DAVIAU**

Nom, tel Suppléant : **Amélie DEPAGIE**
Carole RAINVILLE

Missions :

- Filtrer et orienter les appels téléphoniques
- Répondre aux questions des habitants
- Tenir la main courante **ANNEXE N°13**

Les questions à se poser :

- Que se passe-t-il exactement sur le terrain ?
- Les informations en ma possession ont-elles été vérifiées ?
- La situation est-elle figée ou susceptible d'évolutions ?

ANNUAIRE DE CRISE	
La Mairie	04 68 38 80 34
Le Maire	
La Préfecture des Pyrénées-Orientales	06 08 68 85 17 (astreinte 24/24) 04 68 51 66 66 (à défaut, standard)
Le CODIS	18 ou 112
La Gendarmerie	17
ENEDIS Mme DUPLAN (en charge des collectivités locales)	09 72 67 50 66 - 0811 010 212
ORANGE	04 68 56 02 18

Page 6 sur 88

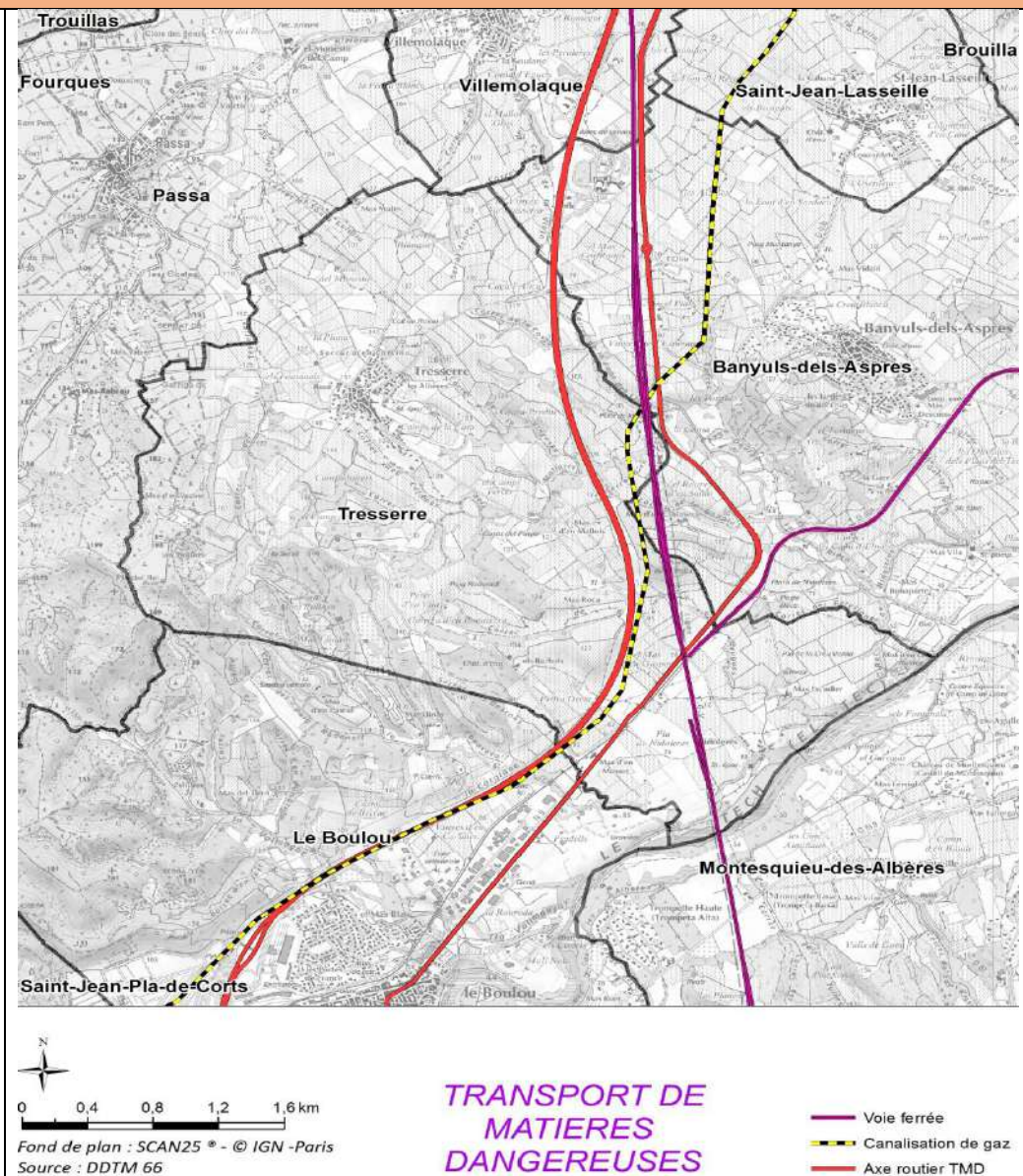
FICHES
RISQUES TECHNOLOGIQUE

Risque majeur à inclure dans le PCS de Tresserre.

Sources : TIM 2018, DDRM66 2023, réunions groupe de travail PCS Tresserre.

La commune est concernée par le risque de Transport de Matières Dangereuses par voie routière (A9-RD900), par voie ferroviaire et par gazoduc.

Il peut s'y produire une explosion, un incendie ou un nuage toxique.



FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES		PCS TRESSERRE 2024	
L'école de Tresserre dispose d'un plan de secours (PPMS) La fiche réflexe assure la coordination entre l'école et les services de la commune					
L'ALERTE					
Le préfet, via le COD vous indiquera le lieu de l'accident et vous précisera le périmètre concerné					
Moyen d'alerte identifié pour ce risque	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain ANNEXE 1	Accès au matériel	Procédure	
ANNEXE 15 À déterminer en situation en fonction des besoins	Population vulnérable dans le périmètre ANNEXES 5 et 6	Responsable protection de la population et ERP	ANNEXE 3	ANNEXE 15	
	Population dans le périmètre ANNEXES 5 et 6				
	Lieux publics dans le périmètre ANNEXE 4	Responsable protection de la population et ERP			
	Organisateurs de manifestations				
L'INFORMATION À DONNER					
LES MESURES DE SAUVEGARDE					
Établissements scolaires		Appliquer le PPMS			
Organisateurs de manifestation		Si la manifestation est à l'extérieur, diriger les participants dans un local où ils pourront être à l'abri. Si impossible à réaliser, faire évacuer la zone en véhicules dans une direction opposée au risque .			
ERP		Fermer les portes et fenêtres, couper les arrivées d'air (climatisation et la ventilation) et écouter Radio France Roussillon.			
LES MESURES DE SAUVEGARDE À METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE					
Action		Responsables ANNEXE 1			
Vérifier l'application des mesures de sauvegarde pour les personnes vulnérables		Responsable protection de la population et ERP			
Vérifier par téléphone l'application des PPMS par les établissements scolaires		Responsable protection de la population et ERP			

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES		PCS TRESSERRE 2024	
Vérifier par téléphone l'application des mesures de sauvegarde par les ERP			Responsable protection de la population et ERP		
LES MESURES DE VOIRIE					
A la demande du COS ou du préfet (DOS) mettre en place les fermetures de routes ou de rues demandées.					
Axes	Implantation des points de bouclage	Responsables ANNEXE 1	Matériel ANNEXE 3	Accès aux clés	
VC n° : à préciser en situation	Plan ANNEXE 16	-Responsable soutien/logistique/voirie -RAC	Panneaux route barrée Rubalise	Les clés sont dans l'armoire PCS ANNEXE 17	
		Personne ressource consultable : Jo Marie CALLEGARI (D ^{ion} des Routes du Département) Fixe : Portable :		La rubalise est disponible dans armoire PCS et à l'atelier Les panneaux « route barrée » sont à atelier	
		RAC	Arrêté de fermeture de voirie ANNEXE 8		
LE SOUTIEN DE LA POPULATION					
🔑 Hébergement Prévoir si nécessaire l'évacuation dans des lieux d'hébergement de circonstance : En dehors de la zone dangereuse ou pouvant permettre un confinement acceptable, Pouvant accueillir les évacués debout et assis, Disposant de toilettes et d'un point d'eau. ANNEXE 10 - Fiche Evacuation/ hébergement					
Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Accès au matériel	
Cave aux contes	200	Responsable protection de la population et ERP	Tables et chaises	Sur place	
🔑 Alimentation : Pas d'alimentation à prévoir dans un premier temps.					

Risque majeur à prendre en compte dans le PCS de Tresserre.

Source : TIM 2018, DDRM66 2023, réunions groupe de travail PCS.

La pollution des eaux par accident technique ou acte de malveillance peuvent aboutir à une rupture de la distribution d'eau potable.

Voir la fiche d'aide à la décision : Risque Sécheresse

FICHES
RISQUES NATURELS

Age Group	Percentage
18-24	15%
25-34	25%
35-44	20%
45-54	15%
55-64	10%
65-74	10%
75-84	5%
85+	5%

100

Category	Sub-category	Item	Value
Total	Total	Sum of all items	100.00
		Sum of all items	100.00
Category 1	Sub-category 1	Item 1.1	10.00
		Item 1.2	10.00
Category 2	Sub-category 2	Item 2.1	10.00
		Item 2.2	10.00
Category 3	Sub-category 3	Item 3.1	10.00
		Item 3.2	10.00
Category 4	Sub-category 4	Item 4.1	10.00
		Item 4.2	10.00
Category 5	Sub-category 5	Item 5.1	10.00
		Item 5.2	10.00
Category 6	Sub-category 6	Item 6.1	10.00
		Item 6.2	10.00
Category 7	Sub-category 7	Item 7.1	10.00
		Item 7.2	10.00
Category 8	Sub-category 8	Item 8.1	10.00
		Item 8.2	10.00
Category 9	Sub-category 9	Item 9.1	10.00
		Item 9.2	10.00
Category 10	Sub-category 10	Item 10.1	10.00
		Item 10.2	10.00

Risque majeur à prendre en compte dans le PCS de Tresserre

Sources :

DDRM66 2023, TIM 2018, GeoRisques 2024, réunions groupe de travail PCS Tresserre

- **Définitions :**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

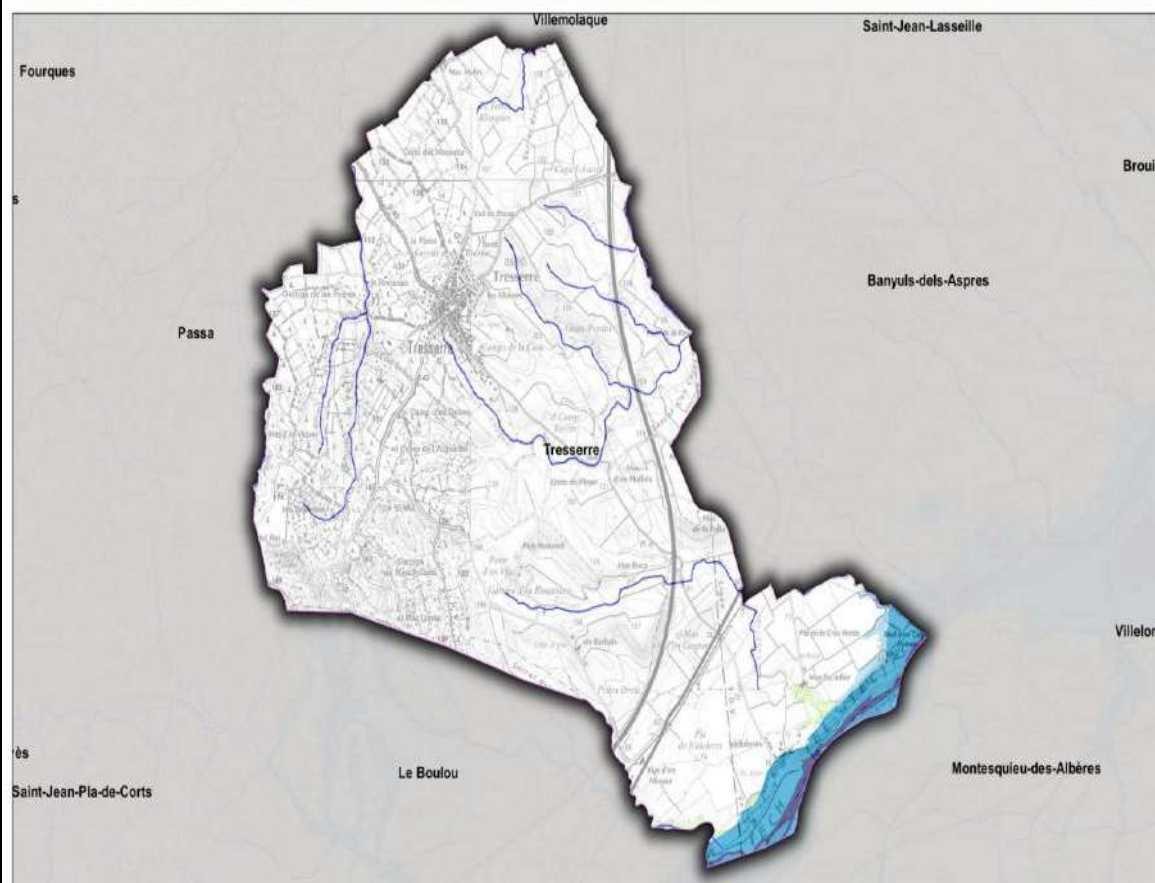
Les types de risques d'inondation sur la commune :

- Crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau,
- Crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau :
 - Une crue dite « éclair », se caractérise par une montée des eaux rapide, qui s'accompagne d'un courant très puissant et dangereux, pouvant charrier des éléments solides (sable, galets, etc).

- **Historique :**

7 reconnus en Catastrophe naturelle de 1982 à 2014 (inondations/coulées de boues)

- sur le hameau de Nidolères : débordement du cours d'eau du Tech.
- sur le village de Tresserre : 1 coulée de boue en 2016.



FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		CRUE VIGILANCE ORANGE	PCS TRESSERRE 2024	
L'école de Tresserre a un plan de secours (PPMS) - La fiche réflexe assure la coordination entre l'école et les services de la commune Dès que vous êtes informé d'un risque de crue, maintenez une surveillance sur le point de débordement possible : Nidolères				
L'ALERTE				
Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain	Accès au matériel	Procédure
ANNEXE 15 Choix du type d'alerte en fonction de la situation	Habitants zones concernées ANNEXES 5 et 6	ANNEXE 1	ANNEXE 15	ANNEXE 15
Téléphone	Alerter les établissements scolaires ANNEXE 4	Responsable protection de la population et ERP		
Téléphone	Alerter les organisateurs de manifestation	ANNEXE 1		
L'INFORMATION À DONNER				
Pour disposer d'informations sûres en temps réel consulter le site https://www.vigicrues.gouv.fr/ Message d'alerte type : ANNEXE 7 Heure approximative prévue d'arrivée du phénomène Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à disposition.				
LES MESURES DE PROTECTION				
Établissements scolaires	Être en mesure d'appliquer le PPMS si nécessaire			
Organisateurs de manifestation	Se préparer à annuler les manifestation prévues			
LES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE				
Action	Responsables ANNEXE 1	Matériel	Accès aux matériels	
Vérifier la vanne du canal XXXX				
Être en mesure de prendre un arrêté d'annulation des manifestations vulnérables au risque prévu.	DOS ou RAC	Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation ANNEXE 8	ANNEXE 8	

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		CRUE VIGILANCE ORANGE		PCS TRESSERRE 2024	
Préparer la prise en charge et l'évacuation des personnes vulnérables		Responsable protection de la population et des ERP			
LES MESURES DE VOIRIE					
Préparer la fermeture des axes qui pourraient être inondés					
Axes	Implantation des points de bouclage	Responsable	Matériel	Accès aux clés	
VC n°		Responsable voirie ou RAC ANNEXE 1 Agents Service technique	Canevas d'arrêté de fermeture de route Panneaux route barrée	ANNEXE 8 Les panneaux sont dans l'atelier des services techniques. En dehors des heures de service, les clés sont dans l'armoire PCS	
Rue...			Idem	Idem	
LE SOUTIEN DE LA POPULATION					
🔧 Hébergement provisoire Fiche Evacuation/hébergement ANNEXE 10 En cas d'hébergement, l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m². (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)					
Hébergement					
Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels	
Cave aux contes	200 (accueil jour) 80 (accueil nuit)	ANNEXE 1 ANNEXE 10	Tables Chaises Matelas gonflables Couvertures Trousse de secours	Tables et chaises stocké dans la cave aux contes Autres matériels stockés dans l'armoire PCS	
🔧 Alimentation La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagés.					
FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		CRUE VIGILANCE ROUGE		PCS TRESSERRE 2024	

L'école de Tresserre a un plan de secours (PPMS) La fiche réflexe assure la coordination entre l'école et les services de la commune
Dès que vous êtes informé d'un risque de crue, maintenez une surveillance sur le point de débordement possible : Nidolères

L'ALERTE : idem Vigilance orange

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain ANNEXE 1	Accès au matériel	Procédure
ANNEXE 15 Choix du type d'alerte en fonction de la situation	Habitants des zones concernées ANNEXES 5 et 6	Responsable protection de la population et ERP		
Téléphone	Alerter les établissements scolaires ANNEXE 4	Responsable protection de la population et ERP		
Téléphone	Alerter les organisateurs de manifestation			

L'INFORMATION À DONNER

Pour disposer d'informations sûres en temps réel consulter le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Message d'alerte type : ANNEXE 7

Heure approximative prévue d'arrivée du phénomène

Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à disposition.

LES MESURES DE PROTECTION

Établissements scolaires	Appliquer le PPMS si concernés
Organisateurs de manifestation	Annuler les manifestations prévues

LES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Action	Responsables ANNEXE 1	Matériel	Accès aux matériels
Installer les batardeaux rue	RAC Responsable soutien/logistique/Voirie	ANNEXE 3	ANNEXES 3 et 17
Ouvrir vanne du canal	RAC Responsable soutien/logistique/Voirie		
Héberger les enfants de l'école	Responsable protection de la population et ERP	Cave aux contes ANNEXE 10	ANNEXE 17

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION

CRUE
VIGILANCE ROUGE

PCS TRESSERRE 2024

Prendre un arrêté d'annulation des manifestations prévues.	DOS ou RAC	ANNEXE 8 Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	ANNEXE 8
Evacuer les personnes vulnérables concernées ANNEXES 5 et 6	Responsable protection de la population et ERP		
Prendre un arrêté de fermeture de l'école si les délais permettent un retour sans risque des élèves	DOS ou RAC	ANNEXE 8 Canevas d'arrêté de fermeture des écoles	ANNEXE 8

LES MESURES DE VOIRIE

Préparer la fermeture des axes qui pourraient être inondés

Axes	Implantation des points de bouclage	Responsable	Matériel	Accès aux clés
VC n°		ANNEXE 1 RAC et Responsable voirie Agents Service technique	ANNEXE 8 Canevas d'arrêté de fermeture de route Panneaux route barrée	ANNEXE 8 Les panneaux sont dans l'atelier des services techniques. En dehors des heures de service, les clés sont dans l'armoire PCS
Rue			Idem	Idem

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

🔧 Hébergement provisoire

Organiser le relogement des personnes qui ont été évacuées **ANNEXE 10**

Dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m² (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Hébergement des sinistrés

Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Cave aux contes	200 (accueil sans couchage) 80 (accueil avec couchage)	ANNEXE 1	Tables Chaises Couvertures Trousse de secours	Tables et chaises stockées à la Cave aux contes Le reste du matériel dans l'armoire PCS

🔧 Alimentation

La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagés.

L'école de Tresserre a un plan de secours (PPMS) La fiche réflexe assure la coordination entre l'école et les services de la commune

L'ALERTE

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain	Accès au matériel	Procédure
ANNEXE 15 Choix du type d'alerte en fonction de la situation	Habitants des zones concernées ANNEXES 5 et 6	ANNEXE 1 Responsable protection des population et ERP	ANNEXE 3 ANNEXE 15 ANNEXE 17	
Téléphone	Alerter les établissements scolaires ANNEXE 4	Responsable protection des population et ERP		
Téléphone	Alerter les organisateurs de manifestation	RAC		

L'INFORMATION A DONNER

Pour disposer d'informations sûres en temps réel consulter le site <https://www.vigicrues.gouv.fr/>

Message d'alerte type : **ANNEXE 7**

Mesures de sauvegarde à prendre : voir les recommandations données sur DICRIM

LES MESURES DE PROTECTION

Établissements scolaires	Appliquer le PPMS si concernés
Organisateurs de manifestation	Annuler les manifestations prévues RAC ANNEXE 8

LES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Action	Responsables	Matériel	Accès aux matériels
Installer les batardeaux rue	ANNEXE 1 RAC	ANNEXE 3	ANNEXE 3
Ouvrir vanne du canal	ANNEXE 1 RAC		
Héberger les enfants de l'école	ANNEXE 1 Responsable protection de la population et ERP	ANNEXES 10 et 11	ANNEXES 10 et 17

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		INONDATION AVÉRÉE		PCS TRESSERRE 2024	
Prendre un arrêté d'annulation des manifestations prévues.	ANNEXE 1 RAC	ANNEXE 8 Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	ANNEXE 8 Un exemplaire papier dans le classeur PCS Un exemplaire informatique « Mes documents/PCS/ Arrêtés/interdictions manifestations »		
Évacuer les personnes vulnérables concernées ANNEXE 5 et 6	ANNEXE 1 Responsable protection de la population et ERP				
LES MESURES DE VOIRIE					
Fermer les axes qui sont ou qui pourraient être inondés					
Axes	Implantation des points de bouclage	Responsable	Matériel	Accès aux clés	
VC n°	Plan de la commune ANNEXE 16	ANNEXE 1	ANNEXE 8 Canevas d'arrêté de fermeture de route Panneaux route barrée	Un exemplaire papier dans le classeur PCS ANNEXE 8 Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / fermeture voie communale » Les panneaux sont dans l'atelier des services techniques. Les clés sont dans l'armoire PCS	
Rue			Idem	Idem	
LE SOUTIEN DE LA POPULATION					
☞ Hébergement provisoire Organiser le relogement des personnes qui ont été évacuées ANNEXE 10 (dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m² . (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)					
Hébergement des sinistrés					
Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels	
Cave aux contes	200 (accueil sans couchage) 80 (accueil avec couchage)	ANNEXES 1 et 10	Tables Chaises Couvertures Trousse de secours	Tables et chaises stockées à la Cave aux contes Le reste du matériel dans l'armoire PCS	
☞ Alimentation La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagés.					

Sources :

Réunions groupe de travail PCS de Tresserre, TIM 2018, risque non répertorié sur GeoRisque.

• Historique :

Février 1956, fin Janvier-février 1986, 1992, janvier 2006, mars 2010

À Perpignan, l'occurrence de neige au sol est d'environ 3 épisodes tous les 10 ans. Une épaisseur de neige de 5cm n'est relevée qu'une fois tous les 10 ans.

Avec le réchauffement climatique, la tendance est à la diminution de la fréquence des épisodes.

• Conséquences :

Perturbation des circulations routières et ferroviaires, perturbation du trafic aérien,
Effondrement de toitures et d'arbres,
Rupture d'alimentation électrique (risque majeur pour des malades appareillés),
Coupures d'eau.

• Vigilance : Météo-France

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		FORTES CHUTES DE NEIGE VIGILANCE ORANGE		PCS TRESSERRE 2024
L'ALERTE				
Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsable	Accès au matériel	Procédure
ANNEXE 15	A définir en situation	ANNEXE 1	ANNEXE 17	ANNEXE 15
L'INFORMATION A DONNER				
Nature du phénomène prévu : alerte Météo-France + renseignement sur le répondeur Météo-France 0890 71 14 15 et sur l'application Météo-France Message d'alerte type : ANNEXE 7 Heure approximative prévue d'arrivée du phénomène Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à disposition. Conseils de comportement ANNEXE 9				
LES MESURES DE PROTECTION				
Organisateurs de manifestation	Vérifier les installations provisoires ou fixes sensibles au poids de la neige. Si aucun site sûr de repli n'est disponible, envisager l'annulation de la manifestation.			
LES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE				
Action	Responsable	Matériel	Accès aux matériels	
Vérifier les installations provisoires ou fixes sensibles au poids de la neige sises dans la commune	ANNEXE 1 DOS ou RAC	Matériel atelier Service technique	Les clés sont dans l'armoire PCS	
Être en mesure de prendre un arrêté d'annulation des manifestations vulnérables (chapiteaux)		Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation ANNEXE 8	ANNEXE 8	
LES MESURES DE VOIRIE				
Mettre en condition le matériel de déneigement. Rappeler au personnel le rôle de chacun dans le plan de déneigement.				
Fermer les axes qui sont ou qui pourraient être dangereux.				
Axes ou secteur à déneiger	Responsable	Matériel	Accès aux clés	
À définir en situation	ANNEXE 1	Matériel atelier Service Technique	Les clés sont dans l'armoire PCS	

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		FORTES CHUTES DE NEIGE VIGILANCE ORANGE		PCS TRESSERRE 2024
LE SOUTIEN DE LA POPULATION				
Hébergement provisoire Des routes impraticables pourraient obliger la commune à héberger des personnes ou des groupes en transit. Il faut donc vérifier que les moyens prévus sont disponibles : FICHE EVACUATION/HEBERGEMENT ANNEXE 10 Dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m² . (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)				
Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Cave aux contes	200 (accueil sans couchage) 80 (accueil avec couchage)	ANNEXE 1	Tables Chaises Matelas gonflables Couvertures Trousse de secours	Tables et chaises stockées à la cave aux contes Les autres matériels dans l'armoire PCS ANNEXE 17
👉 Alimentation La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagées. ANNEXE 11				

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		FORTES CHUTES DE NEIGE VIGILANCE ROUGE		PCS TRESSERRE 2024
L'ALERTE				
Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain	Accès au matériel	Procédure
Déterminer le moyen d'alerter en situation ANNEXE 15	Alerter l'ensemble de la population et particulièrement les personnes vulnérables ANNEXES 5 et 6	ANNEXE 1 Responsable protection des populations et ERP	Armoire PCS ANNEXE 17	ANNEXE 15
Téléphone	Alerter spécifiquement les établissements : ANNEXE 4			
Téléphone	Alerter les organisateurs de manifestation			
L'INFORMATION A DONNER				
Nature du phénomène prévu : alerte Météo-France + renseignement sur le répondeur Météo-France 0890 71 14 15 et sur l'application Météo-France Message d'alerte type : ANNEXE 7 Heure approximative prévue d'arrivée du phénomène Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à disposition. Voir conseils de comportement ANNEXE 9				
LES MESURES DE PROTECTION				
Ensemble de la population	ANNEXE 9 et DICRIM simplifié			
Établissements scolaires	Être en mesure d'appliquer le PPMS si les délais ne permettent pas la fermeture			
Organisateurs de manifestation	Annuler la manifestation			
LES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE				
Action	Responsable	Matériel	Accès aux matériels	
Vérifier les installations provisoires ou fixes sensibles au poids de la neige sises dans la commune	ANNEXE 1 DOS ou RAC	Matériel atelier Service Technique	Les clés sont dans l'armoire PCS ANNEXE 17	
Prendre un arrêté de fermeture des écoles si les délais permettent un retour sans risque des enfants dans leurs foyers		Canevas d'arrêté de fermeture des écoles ANNEXE 8	ANNEXE 8	
Prendre un arrêté d'annulation de toutes les manifestations prévues		Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	ANNEXE 8	
Si les conséquences du phénomène durent, contrôler tous les jours au moins par téléphone, la situation des personnes vulnérables	Responsable protection des populations et ERP	ANNEXE 5		

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		FORTES CHUTES DE NEIGE VIGILANCE ROUGE		PCS TRESSERRE 2024
LES MESURES DE VOIRIE				
Mettre en condition le matériel de déneigement. Rappeler au personnel le rôle de chacun dans le plan de déneigement. Si nécessaire prendre contact avec l'agence locale du conseil départemental pour coordonner les travaux. Fermer les axes que la neige pourrait rendre dangereux.				
Déneigement				
Axes ou secteur à déneiger		Responsable	Matériel	Accès aux clés
A déterminer en situation		ANNEXE 1		
Fermeture d'axe				
Axe	Implantation des points de bouclage	Responsable Voir	Matériel	Accès aux matériels
VC n°	Plan de Tresserre ANNEXE 16	ANNEXE 1 RAC Responsable soutien/logistique/voirie	Canevas d'arrêt de fermeture de route ANNEXE 8 Rubalise, barrières	ANNEXES 8 et 17 Atelier Service technique Les clés sont dans l'armoire PCS
LE SOUTIEN DE LA POPULATION				
🔑 Hébergement provisoire Des routes impraticables pourraient obliger la commune à héberger des personnes ou des groupes en transit. Il faut donc vérifier que les moyens prévus sont disponibles : FICHE EVACUATION/HEBERGEMENT ANNEXE 10 Dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m ² . (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)				
Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Cave aux contes	200 (accueil sans couchage) 80 (accueil avec couchage)	ANNEXE 1	Tables Chaises Matelas gonflables Couvertures Trousse de secours	Tables et chaises stockées à la cave aux contes Les autres matériels dans l'armoire PCS ANNEXE 17
🔑 Alimentation La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagées. ANNEXE 11				

ÉVALUATION DU RISQUE	VENTS VIOLENTS / ORAGES	PCS TRESSERRE 2024
Risque majeur à prendre en compte dans le PCS de Tresserre Sources : TIM 2018, réunions groupe de travail PCS de Tresserre Définitions : En France, une tempête est définie comme telle lorsque les vents moyens dépassent la vitesse de 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort). Sur le département, les tempêtes les plus marquantes touchent le littoral. Cependant la tempête du 24 janvier 2009 (tempête Klaus) nous a montré que les territoires montagneux ne sont pas épargnés par ce phénomène. - Impacts : Le vent violent sur les Pyrénées-Orientales (tramontane principalement) peut entraîner des dommages : ➤ Perturbation des circulations routières et ferroviaires, perturbation du trafic aérien ; ➤ Effondrement de toitures et d'arbres ; ➤ Rupture d'alimentation électrique ; ➤ Coupures d'eau. Les arrêtés de catastrophes naturelles sont mis à jour sur le site www.georisques.gouv.fr. - Vigilance : Météo-France L'information de la population reste essentielle.		

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION

VENTS VIOLENTS / ORAGES
VIGILANCE ORANGE

PCS DE TRESSERRE 2024

L'ALERTE

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain	Accès au matériel	Procédure
Téléphone	Alerter les établissements scolaires ANNEXE 4	ANNEXE 1 Responsable protection des populations et ERP	ANNEXE 15	ANNEXE 15
Téléphone	Alerter les organisateurs de manifestation			

L'INFORMATION À DONNER

Nature du phénomène prévu : alerte Météo-France + renseignement sur le répondeur Météo-France 0890 71 14 15 et sur l'application Météo-France.

Message d'alerte type : ANNEXE 7

Heure approximative prévue d'arrivée du phénomène.

Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à disposition.

Conseils de comportement ANNEXE 9

LES MESURES DE PROTECTION

Établissements scolaires	Être en mesure d'appliquer le PPMS si nécessaire
Organisateurs de manifestation	Vérifier les installations provisoires ou fixes sensibles au vent Si aucun site sûr de repli n'est disponible, envisager l'annulation de la manifestation

LES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Action	Responsable	Matériel	Accès aux matériels
Vérifier les installations provisoires ou fixes sensibles au vent sises dans la commune	ANNEXE 1	Matériel Service technique	ANNEXE 17
Être en mesure de prendre un arrêté d'annulation des manifestations vulnérables au risque prévu.	COS ou RAC	Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation ANNEXE 8	ANNEXE 8

LES MESURES DE VOIRIE

Fermer les axes qui sont ou qui pourraient être inondés ou rendus dangereux.

Préparer la fermeture des axes qui pourraient être inondés ou rendus dangereux.

Axe	Points de bouclage	Responsable	Matériel	Accès aux clés
VC n°	Plan de la commune ANNEXE 16	ANNEXE 1 RAC-Responsable soutien/logistique/voirie Agents Service Technique	Arrêté de fermeture de route ANNEXE 8 Panneaux route barrée	ANNEXE 17

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

☞ Hébergement provisoire

Vérifier que les moyens prévus sont disponibles : FICHE EVACUATION/HEBERGEMENT ANNEXE 10

Dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m² (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)

Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Cave aux contes	200 (accueil sans couchage) 80 (accueil avec couchage)	ANNEXE 1	Tables, Chaises Matelas gonflables, Couvertures Trousse de secours	Tables et chaises stockées à la cave aux contes Les autres matériels dans l'armoire PCS ANNEXE 17

☞ Alimentation

La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagées. ANNEXE 11

L'école de Tresserre possède un PPMS. La fiche réflexe assure la coordination entre l'école et les services de la commune.

L'ALERTE

Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsable	Accès au matériel	Procédure
A définir en situation ANNEXE 15	Alerter l'ensemble de la population et plus particulièrement les personnes vulnérables ANNEXES 5 et 6	ANNEXE 1 Responsable protection des population et ERP	ANNEXE 15 et 17	ANNEXE 15
Téléphone	Alerter les établissements ANNEXE 4 Si les délais le permettent fermer les établissements pour la journée concernée			
Téléphone	Alerter les organisateurs de manifestation			

L'INFORMATION À DONNER

Nature du phénomène prévu : alerte Météo-France + renseignement sur le répondeur Météo-France 0890 71 14 15 et sur l'application Météo-France

Message d'alerte type : **ANNEXE 7**

Heure approximative prévue d'arrivée du phénomène

Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à disposition.

Conseils de comportement **ANNEXE 9**

LES MESURES DE PROTECTION

Ensemble de la population	Conseils de comportement ANNEXE 9 et DICRIM simplifié
Établissements scolaires	Être en mesure d'appliquer le PPMS si les délais ne permettent pas la fermeture
Organisateurs de manifestation	Annuler la manifestation

LES MESURES DE PROTECTION À METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE

Action	Responsable	Matériel	Accès aux matériels
Vérifier les installations provisoires ou fixes sensibles au vent sises dans la commune	ANNEXE 1	VL N° Service technique	Les clés sont dans l'armoire PCS ANNEXE 17
Prendre un arrêté de fermeture des écoles si les délais permettent un	DOS ou RAC	Canevas d'arrêté de fermeture des écoles	ANNEXE 8

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		VENTS VIOLENTS / ORAGES VIGILANCE ROUGE		PCS TRESSERRE 2024
retour sans risque des élèves		ANNEXE 8		
Prendre un arrêté d'annulation de toutes les manifestations prévues.	DOS ou RAC	Canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation		ANNEXE 8
Si les conséquences du phénomène durent, contrôler tous les jours au moins par téléphone, la situation des personnes vulnérables	Responsable protection des populations et ERP	ANNEXE 5		
LES MESURES DE VOIRIE				
Fermer les axes qui sont ou qui pourraient être inondés ou rendus dangereux .				
Fermer les axes qui sont ou qui pourraient être dangereux.				
Axe	Implantation des points de bouclage	Responsable	Matériel	Accès aux clés
	Plan de la commune ANNEXE 16	ANNEXE 1	ANNEXE 3	ANNEXE 17
LE SOUTIEN DE LA POPULATION				
🔧 Hébergement provisoire <u>Vérifier que les moyens prévus sont disponibles : FICHE EVACUATION/HEBERGEMENT ANNEXE 10</u> Dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage). Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m ² . (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation)				
Hébergement des sinistrés				
Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Cave aux contes	200 (accueil sans couchage) 80 (accueil avec couchage)	ANNEXE 1	Tables Chaises Matelas gonflables Couvertures Trousse de secours	Tables et chaises stockées à la cave aux contes Les autres matériels dans l'armoire PCS ANNEXE 17
🔧 Alimentation La commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagés. ANNEXE 17				

Risque majeur à inclure dans le PCS de Tresserre.

Sources : TIM 2018, Prométhée, DDRM66 2023, réunions groupe de travail PCS Tresserre,

Site départemental sur la prévention incendie : www.prevention-incendie66.com

- Définitions :

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu couvre une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite.

Le terme incendie vaut aussi pour les formations subforestières de plus petites tailles que sont le maquis, la garrigue et les landes.

Depuis 1979, une vingtaine de départs de feux ont été recensés sur le territoire communal (source : www.promethee.com) : 10 feux de janvier 2018 à décembre 2022 – 15 ha brûlés.

Les sinistres les plus importants ont eu lieu en juillet 1995 (15 hectares) et en août 2012 (16 hectares).

La commune de Tresserre est comprise dans la liste des communes dont le territoire relève, en partie, du code forestier.

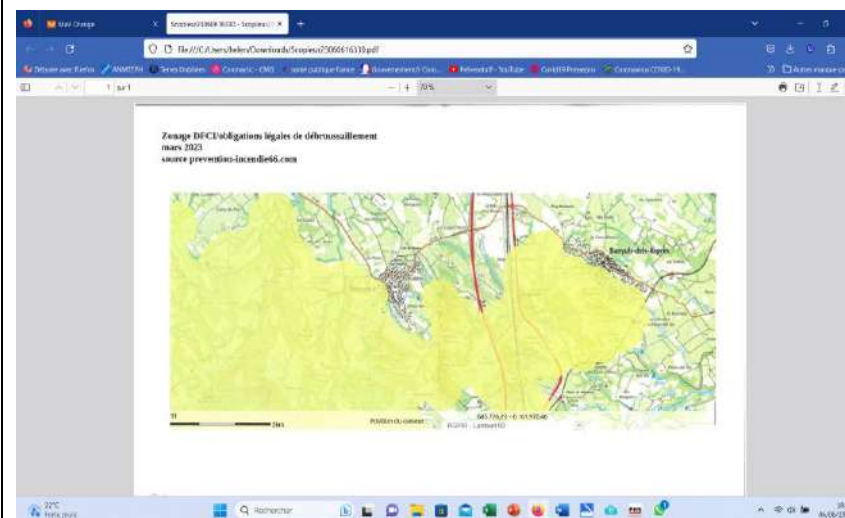
Feux Tresserre 2023 : 2 feux – cause ? – dont 1 proche du village

La sécheresse actuelle accroît le risque de feu.

Arrêté de débroussaillage obligatoire en cours depuis avril 2023, reconduit 2024.

- Zones à risque :

N°	Type	Date	Lieu	Commune	Surface	Nature de la cause
4502	Forêt	26/02/2019	84	Tresserre	0,600	Maintenance
4503	Forêt	11/07/2019	84	Tresserre	0,600	Maintenance
4504	Forêt	18/07/2019	84	Tresserre	0,600	Maintenance
4505	Forêt	25/08/2019	84	Tresserre	0,200	Maintenance
4506	Forêt	26/07/2021	84	Tresserre	0,300	Traite Agrosol
4507	Forêt	06/08/2021	84	Tresserre	0,600	Traite Agrosol
4508	Forêt	06/08/2021	84	Tresserre	0,400	Traite Agrosol
4509	Forêt	18/07/2021	84	Tresserre	0,100	Traite Agrosol
4510	Forêt	06/08/2021	84	Tresserre	0,100	Traite Agrosol
4511	Forêt	06/08/2021	84	Tresserre	0,600	Traite Agrosol



FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		FEUX DE FORÊT		PCS TRESSERRE 2024	
L'école de Tresserre dispose de plans de secours (PPMS) La fiche réflexe assure la coordination entre l'école et les services de la commune					
L'ALERTE					
Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsable	Accès au matériel	Procédure	
ANNEXE 15	À définir en situation Plan ANNEXE 16	ANNEXE 1	ANNEXE 15	ANNEXE 15	
L'INFORMATION A DONNER					
Nature du phénomène prévu Message d'alerte type : ANNEXE 7 Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à votre disposition. Voir conseils de comportement ANNEXE 9					
LES MESURES D'AUTO-PROTECTION					
Ensemble de la population		Voir fiche dans l'annexe ANNEXE 9 « feux de forêt » et DICRIM simplifié			
Établissements scolaires		Être en mesure d'appliquer le PPMS			
Organisateurs de manifestation		Annuler la manifestation			

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		FEUX DE FORÊT		PCS TRESSERRE 2024			
LES MESURES DE SAUVEGARDE A METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE							
Action		Responsable		Matériel		Accès aux matériels	
Cas général Les habitants restent dans leur habitation si elles sont en dur et que les OLD* ont été réalisées. Si les OLD ne sont pas réalisées et que la végétation alentour représente un danger, après avoir pris l'avis du COS, faire évacuer les écarts concernés en respectant les consignes du COS. * obligations légales de débroussaillage		ANNEXE 1 Responsable de la protection des populations et des ERP : Stéphanie Planes et suppléantes					

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		FEUX DE FORÊT		PCS TRESSERRE 2024
Héberger les personnes évacuées	Responsable protection des populations et ERP	Cave aux contes	Les clés sont à la mairie dans l'armoire PCS.	
Équiper le centre d'hébergement d'urgence du matériel nécessaire ANNEXE 10 Si du matériel manque faire une demande de soutien à la préfecture/COD	Responsable protection des populations et ERP	ANNEXES 10 et 17	ANNEXES 10 et 17	
Prendre un arrêté d'annulation de toutes les manifestations prévues.	Responsable soutien/logistique/voirie	ANNEXE 8 : canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	ANNEXE 8 : un exemplaire papier dans le classeur PCS Un exemplaire informatique « Mes documents / PCS / Arrêtés / interdictions manifestations »	
Si les conséquences du sinistre durent, contrôler régulièrement, au moins par téléphone, la situation des personnes vulnérables	DOS ou RAC	ANNEXES 5 et 6 Tableau personnes vulnérables		

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		FEUX DE FORÊT		PCS TRESSERRE 2024
LES MESURES DE VOIRIE				
Lorsque les pompiers ne sont pas arrivés sur zone, fermer les axes qui sont ou qui pourraient être dangereux et rendre compte à la cellule d'information routière de CD66. Attention la fermeture d'une route doit se matérialiser au niveau d'une zone où le retournement des véhicules peut s'effectuer en sécurité. Lorsque les pompiers sont arrivés, rendre compte (mairie ou correspondant incendie et secours) des actions entreprises au COS et ajuster le dispositif si nécessaire en fonction des consignes du COS.				
Fermer les axes qui sont ou qui pourraient être dangereux				
Axe	Implantation des points de bouclage	Responsable	Matériel	Accès aux clés
À décider en situation	ANNEXE 16 Plan de la commune	ANNEXE 1 RAC Responsable Soutien/logistique/voirie	ANNEXE 3	ANNEXE 17 Armoire PCS

LE SOUTIEN DE LA POPULATION

🔑 Hébergement provisoire

ANNEXE 10 Evacuation Hébergement

Organiser le relogement des personnes dont le logement est touché ou qui ont été évacuées.

Dans la colonne « capacité » préciser accueil de jour ou hébergement complet (avec couchage).

Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m² (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation).

Hébergement des sinistrés **ANNEXE N°10**

Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Cave aux contes	200 sans couchage 80 avec couchage	ANNEXE 1 Responsable protection de la population et ERP	Tables Chaises	A la cave aux contes
			Matelas gonflables Couvertures Trousse de secours	Dans l'armoire PCS ANNEXE 17

🔑 Alimentation

La commune prendra en charge l'alimentation des personnes hébergées et des membres des associations agréées de sécurité civile engagées. **ANNEXE 11**

Risque à inclure dans le PCS de Tresserre 2024.

Sources :
Météo-France
Données épidémiologiques
Réunions du groupe de travail PCS Tresserre

Définitions :

- Pic de chaleur = chaleur intense de courte durée (un ou deux jours). Il est associé au niveau de vigilance météorologique jaune.
- Canicule = période de chaleur intense qui perdure, susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées. Elle est associée au niveau de vigilance météorologique orange.
- Canicule extrême = canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à forts impacts non seulement sanitaires mais aussi sociétaux. Elle est associée au niveau de vigilance météorologique rouge.
- Une exposition à des chaleurs non extrêmes mais sur une période longue a un impact encore plus important sur la santé.

Impacts :

- En Occitanie le nombre de décès en période d'été (01/06 au 15/09) a augmenté de 2014 (14895) à 2022 (18218) mais est resté assez stable pour les > 75 ans (69 à 71).
- Risque existant et en progression (changement climatique).
- Historique canicules 1983, 2003, 2018, 2022.
- Au niveau national : 15000 morts en 2003, 1500 en 2018, 7000 en 2022 : 28 % des décès en période canicule qui ne représente que 6 % des jours de chaleur estivale.
- Au niveau de Tresserre : impact sanitaire : pas de surmortalité repérée sur les périodes estivales avec épisodes de canicule.

Vigilance :

- Site Météo-France : la Vigilance « chaleur » de Météo-France signale le niveau de danger de chaque vague de chaleur à l'aide de 4 couleurs (vert, jaune, orange, rouge).
- Alerte Préfecture.

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		VAGUES DE CHALEUR / CANICULE		PCS TRESSERRE 2024
L'ALERTE				
Moyen d'alerte	Responsable	Accès au matériel	Procédure	
ANNEXE 15	ANNEXE 1	ANNEXE 15	ANNEXE 15	
L'INFORMATION À DONNER				
Nature du phénomène prévu Message d'alerte type : ANNEXE 7 Appliquer les mesures préconisées en se rapportant au DICRIM mis à votre disposition.				
LES MESURES DE SAUVEGARDE À METTRE EN OEUVRE PAR LA COMMUNE				
Action	Responsable	Matériel	Accès aux matériels	
Prendre régulièrement des nouvelles des personnes « vulnérables »	ANNEXE 1 Responsable de la protection des populations et des ERP : Stéphanie Planes et suppléantes	ANNEXES 5 et 6 : Tableau personnes vulnérables	ANNEXE 17	
Ouverture d'un lieu communal rafraichi	ANNEXE 1 Responsable de la protection de la population et des ERP	ANNEXES 10 et 11 Cave aux contes	ANNEXE 17 Les clés sont à la mairie dans l'armoire PCS.	
En cas de forte canicule : prendre un arrêté d'annulation de toutes les manifestations à l'extérieur prévues.	ANNEXE 1 DOS ou RAC	ANNEXE 8 : canevas d'arrêté d'interdiction de manifestation	ANNEXE 8	
LE SOUTIEN DE LA POPULATION				
Hébergement provisoire ANNEXE 10 fiche Evacuation Hébergement Inciter les personnes vulnérables ayant un logement impossible à rafraichir de venir passer quelques heures dans le local rafraichi mis à disposition par la mairie.				
Hébergement des sinistrés ANNEXE N°10				
Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Cave aux contes	200 sans couchage 80 avec couchage	ANNEXE 1 Responsable protection de la population et ERP	Tables Chaises	A la cave aux contes
			ANNEXE 11 Boissons fraîches/Alimentation	Dans l'armoire PCS ANNEXE 17

ÉVALUATION DU RISQUE		RISQUE SÉCHERESSE		PCS TRESSERRE 2024	
Risque majeur à prendre en compte dans le PCS de Tresserre. L'état de sécheresse peut aboutir à une rupture de la distribution d'eau potable. La pollution des eaux par accident technique ou acte de malveillance peut aussi avoir les mêmes conséquences.			Source : TIM 2018, DDRM66 2023, réunions groupe de travail PCS		
FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		SÉCHERESSE OU POLLUTION DES EAUX		PCS TRESSERRE 2024	
Face à une dégradation de la qualité ou de la quantité des eaux destinées à la consommation humaine, il s'agit de prendre rapidement des mesures adaptées.					
L'ALERTE :					
Moyen d'alerte	Périmètre de l'alerte	Responsables PCC + personnel de terrain	Accès au matériel	Procédure	
ANNEXE 15 À déterminer en situation en fonction des besoins	À déterminer en situation en fonction des besoins	ANNEXE 1	ANNEXE 3	ANNEXE 1 et 13 À déterminer en situation en fonction des besoins	
INFORMATIONS À DONNER :					
Message d'alerte type : ANNEXE 7 – Zone concernée, raison des restrictions ou de l'interdiction d'utilisation de l'eau, ... – Dispositif de distribution d'eau destiné à la population mis en place : procédures, lieu et heures distribution, ... – Dispositif de distribution d'eau destiné à la consommation du bétail : procédures, lieu et heures distribution, ...					
LE SOUTIEN DE LA POPULATION					
Organiser la mise en place d'un circuit de distribution d'eau de secours pour la population et/ou pour le bétail. Il est peu probable que la mairie ait à gérer toute seule une situation de ce type. La SAUR interviendra au niveau de l'alerte et au niveau des solutions à apporter. La mairie interviendra en appui.					
🔑 DÉTERMINER LES BESOINS Identifier les réseaux d'eau potable qui desservent la commune (Tresserre et hameau). A chacun correspondra un secteur. Évaluer la population concernée par secteur. Déterminer la quantité d'eau nécessaire aux personnes et aux animaux. Le besoin moyen en eau est de : 5 litres par personne et par jour pour les besoins alimentaires, 5 litres par jour par animal de petite taille et entre 20 et 50 l par jour par animal de grande taille.					
🔑 ORGANISATION DES POINTS DE DISTRIBUTION L'organisation du point de distribution variera en fonction des moyens mis à la disposition des usagers : - Les citernes pourront être laissées en libre-service. La présence d'une seule personne s'assurant du bon déroulement des opérations sera envisageable. - Les véhicules citernes utilisés doivent être dédiés au transport de liquides alimentaires et équipés en robinets ou de vannes pour faciliter la distribution de l'eau potable. Les citernes utilisées doivent impérativement être nettoyées et désinfectées par la DDARS avant toute utilisation. La distribution en bouteilles nécessitera une logistique plus complexe. Une palette bouteilles de 1,5l pèse 800 kg. Elle contient 504 bouteilles en 84 packs pour 756 litres. Une palette représente la consommation journalière de 150 personnes. Son encombrement est de 80 x 120cm.					

ORGANISATION D'UN CIRCUIT DE DISTRIBUTION D'EAU

DISTRIBUTION DE L'EAU

Personnel : ANNEXE 1	Mission	Matériel	Accès aux matériels
Organisation Responsable Action Communale (RAC) et Directrice des services	Commander l'eau Prévoir un lieu de stockage Prévoir le personnel et les moyens nécessaires à la manutention Prévoir le personnel et le matériel nécessaires à la distribution	ANNEXE 3	ANNEXE 3
Equipe de manutention Responsable Directrice des services Equipe : Agents Service Technique	Décharger les camions au niveau du site de stockage communal ou des points de distribution		
Equipe(s) de distribution Responsables Directrice des services Responsable protection des populations et des ERP Secrétaire	Distribuer les packs d'eau Vérifier le respect des quotas par foyer Tenir à jour un registre de distribution	Matériel de manutention (diable) Liste des habitants du secteur	ANNEXE 3

DISTRIBUTION DE L'EAU POUR LE BÉTAIL :

Inutile car Caramel et la ferme d'élevage des oies possèdent un forage pour leurs animaux

Responsable	Mettre en place un circuit de distribution d'eau potable par citerne pour les animaux.	Véhicules citerne Plan du circuit de distribution	
Adjoints			

SOCIÉTÉ DE MISE EN BOUTEILLE D'EAU POUR CONSOMMATION HUMAINE

DEPARTEMENT	COMMUNE	DESIGNATION COMMERCIALE	USINE DE CONDITIONNEMENT
PYRENEES-ORIENTALES	TOULOUGES	SEMILLANTE	Route de Thuir 66350 TOULOUGES Tél : 04 68 54 44 66 contact@brasserie-milles.com

ÉVALUATION DU RISQUE	SÉISME IMPORTANT	PCS TRESSERRE 2024
Risque majeur à inclure dans le PCS de Tresserre PCS Tresserre La terre tremble régulièrement dans les Pyrénées-Orientales 78 séismes ont été ressentis depuis 1836 (intensité maximale 7). Cependant depuis 1980, plus de 700 séismes de magnitude faible (<3) ont été enregistrés dans les PO. La totalité de la commune de Tresserre se situe dans la zone de sismicité 3, qualifiée de modérée. Cependant on ne peut exclure la possibilité de voir un jour un séisme important se manifester sur Tresserre.		Source : TIM 2018, DDRM66 2023, réunions groupe de travail

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		SÉISME IMPORTANT		PCS TRESSERRE 2024	
Le département est familier des séismes. Dans cette fiche il faut prendre en compte les séismes importants qui affecteraient la solidité des bâtiments. Pour qualifier un séisme d'important on peut adopter les critères suivants : chutes de gros morceaux de plâtre ou de crépis, effondrement partiel de toiture, chutes de cheminées cassées au raz du toit.					
MONTÉE EN PUISSANCE DU DISPOSITIF COMMUNAL					
A l'occasion d'un séisme important il est probable que les systèmes de communication soient perturbés. Aussi chaque acteur du dispositif communal doit prendre l'initiative de rejoindre sans ordre un point de regroupement prédéfini (devant la mairie) où le bilan du personnel disponible sera fait, et à partir duquel la réponse communale pourra s'organiser.					
OBJECTIF 1		MONTÉE EN PUISSANCE			
Trouver des cadres pour armer le PCC ANNEXE 1		Trouver des bénévoles pour agir sur le terrain ANNEXE 2			
OBJECTIF 2		METTRE À L'ABRI			
Action	Responsables	Matériel		Accès aux matériels	
	ANNEXE 1	ANNEXE 3		ANNEXES 3 et 17	
Faire évacuer les bâtiments fragilisés	DOS ou RAC				
Diriger les personnes évacuées vers les zones de regroupement : zones ouvertes, stades, champs, larges places.	Responsable protection des populations et ERP Responsable soutien/logistique/voirie Agents municipaux ANNEXE 16				

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION	SÉISME IMPORTANT		PCS TRESSERRE 2024
Prendre en charge les personnes vulnérables	Responsable protection des populations et ERP Intervenants accueil hébergement ANNEXE 10		
Repérer les lignes électriques tombées ou les conduites de gaz endommagées.	Responsable soutien/logistique/voirie Agents Service technique		
Si les habitants inquiets évacuent massivement leurs habitations malgré l'absence de risque ne pas s'y opposer, laisser faire. En cas de séisme très important : Écroulement de morceaux de cloisons, murs pignons, fissures aux joints de poutres, poteaux, angles de murs ou dalles.			
Faire évacuez <u>tous</u> les bâtiments dès l'arrêt des secousses	DOS et RAC		
Faire si possible couper les réseaux	Responsable soutien/logistique/voirie Agents Service Technique		
OBJECTIF 3	RENSEIGNER LES SECOURS		
Action	Responsables	Matériel	Accès aux matériels
	ANNEXE 1	ANNEXES 3 et 17	ANNEXES 3 et 17
Évaluer le bilan humain / Localiser les victimes éventuelles			
Évaluer les dégâts / Faire le point des bâtiments fragilisés			
Une fois le bilan approximatif réalisé contacter le 18. Ne pas hésiter à aller dans une autre commune pour avoir une liaison téléphonique ou radio.			
OBJECTIF 4	SECOURIR		
Action	Responsables	Matériel	Accès aux matériels
	ANNEXE 1	ANNEXES 3	ANNEXES 3 et 17

FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		SÉISME IMPORTANT		PCS TRESSERRE 2024
Assister les blessés en attendant l'arrivée des secouristes. Ne les relever qu'en cas de nécessité absolue (incendie, risque d'effondrement...). <u>Le déplacement et le relevage doivent être effectués par des secouristes qualifiés.</u>				
LES MESURES DE PROTECTION A METTRE EN OEUVRE PAR LES HABITANTS				
Avant de partir couper les réseaux				
N'utiliser le téléphone qu'en cas d'extrême urgence. Les réseaux téléphoniques seront vite saturés. Il est important que les appels d'urgence aient la possibilité d'être passés.				
Emporter les objets de première nécessité : couvertures, sac contenant les affaires de première nécessité (papiers d'identité, médicaments, affaires de toilette, vêtements chauds)				
LES MESURES DE VOIRIE				
Boucler les zones qui auraient été rendues dangereuses (bâtiments menaçant ruine, fuites de gaz, câbles électriques au sol...)				
Axes	Implantation des points de bouclage	Responsable	Matériel	Accès aux clés
VC n°		ANNEXE 1 DOS et RAC Responsable soutien/logistique/voirie Agents Service technique	ANNEXE 3 Canevas d'arrêt de fermeture de route ANNEXE 8 Panneaux route barrée	Les clés sont dans l'armoire PCS ANNEXE 17
LE SOUTIEN DE LA POPULATION				
 Hébergement provisoire si les conditions le permettent Organiser le relogement des personnes qui ont été évacuées : fiche Evacuation/hébergement ANNEXE 10 Pour les sites d'hébergement de circonstance l'espace minimum pour le couchage d'une personne est d'environ 6m ² (2 pour le lit, 2 pour la descente de lit, 2 pour la circulation).				
FICHE D'AIDE À LA DÉCISION		SÉISME IMPORTANT		PCS TRESSERRE 2024

Hébergement des sinistrés				
Site	Capacité	Responsable de la mise en place	Matériel à mettre en place	Comment récupérer ces matériels
Cave aux contes	200 sans couchage 80 avec couchage	ANNEXE 1 <u>Responsable protection des populations et ERP :</u> Stéphanie Planes et suppléantes	Tables / Chaises Matelas gonflables	A la cave aux contes
			Couvertures Trousse de secours	Dans l'armoire PCS ANNEXE 17
 Hébergement en plein air Si les risques d'effondrements sont trop importants et que toute la population est évacuée vers des zones ouvertes en plein air, il serait irréaliste d'imaginer organiser un dispositif d'accueil complet pour chaque zone. Il y a de plus une forte probabilité que la population évacuée à son initiative sans aucune coordination. Il sera cependant intéressant de désigner <u>et faire connaître</u> pour chaque zone ou quartier un responsable qui sera positionné sur un emplacement visible et accessible. Il enregistrera les doléances et questions des habitants pour les faire remonter au PCC et diffusera l'information descendante. Une présence physique à ce poste devra être assurée de façon permanente. Le poste devra donc être assuré par au minimum un binôme.				
Zone ou quartier	Responsable	Coordonnées tel. Position sur le terrain	Effectif approximatif dans la zone	Problèmes particuliers
Plan de Tresserre ANNEXE 16	Titulaire : Suppléant :			
 Alimentation : la commune prendra en charge l'alimentation des personnes secourues, hébergées ainsi que celle des secouristes engagées. ANNEXE 11				

RISQUES EXISTANTS MAIS NE NÉCESSITANT PAS L'ACTIVATION DU PCC

 Risque glissement de terrain	Risque récurrent mais d'intensité moyenne et de surface limitée en lien avec des épisodes de fortes précipitations. Mesures en place : Maintien de la végétalisation des talus ; Interdiction d'accès en cas de prévision de fortes précipitations.
 Risque retrait/gonflement d'argile	Risque modéré (DDRM66 2023) Mouvements verticaux millimétriques à centimétriques des sols argileux suite à des épisodes de précipitations (gonflement des argiles) ou des épisodes de sécheresse (retrait des argiles). Le sol argilo-sablonneux de Tresserre limite le risque. Mesures en place : Surveillance des murs des habitations ; Évacuation dès les premiers signes d'effondrement.
 Risque effondrement de cavités naturelles	Risque modéré. La base de données nationales des cavités souterraines répertorie deux cavités souterraines sur la commune. Mesures en place : Evacuation dès les premiers signes d'effondrement.
 Risque Radon	Risque potentiel faible (DDRM66 2023) Pas de mesure particulière à mettre en place

ANNEXES

Les membres du Poste de Commandement Communal

Directeur des Opérations de Secours (DOS)

(maire ou suppléant élu)

Nom, tel Titulaire : **Michel THIRIET**

Nom, tel Suppléant : **Darren RIGBY**

Missions :

- Diriger les opérations de secours
- Superviser les actions communales
- Coordonner les actions communales et celle des services de secours
- Arbitrer si litiges entre responsables communaux

Responsable des Actions Communales (RAC)

Nom, tel Titulaire : **Jean-Baptiste TRILLES**

Nom, tel Suppléant : **Christine SERVAIS**
Philippe COURTIAL

Missions :

- Animer le PCC
- Mettre en œuvre les mesures planifiées dans le PCS ou décidées par le DOS
- Coordonner l'action des éléments communaux engagés
- Assister le Commandant des Opérations de Secours (COS)
- Donner les consignes aux intervenants communaux pour réaliser les effets à obtenir définis par le DOS et le COS
- Établir des points de situation pour le DOS et le COS

Responsable protection des Populations et ERP

Nom, tel Titulaire : **Stéphanie PLANES**

Nom, tel Suppléant : **Hélène BERINGUIER**
Aurélie LOPIS

Missions :

- Alerter les gestionnaires d'ERP
- Informer les gestionnaires d'ERP de l'évolution de la situation
- Prendre en compte les besoins des ERP, suivre leur situation
- Mettre en œuvre la diffusion de l'alerte
- Vérifier les mesures de protection prévues
- Organiser l'évacuation, l'accueil et le soutien des évacués
- S'informer de la situation dans la zone touchée et renseigner le RAC

Responsable Soutien/Logistique/Voirie

Nom, tel Titulaire : **Jean-François GARRIDO**

Nom, tel Suppléant : **Jérémy DESRIER**

Missions :

- Assurer la viabilité des axes routiers
- Procéder à la fermeture des axes
- Appuyer les services de secours en facilitant leur mobilité
- Fournir le matériel nécessaire aux différents intervenants
- Rechercher les moyens commandés par les intervenants

Standard/Secrétariat

Nom, tel Titulaire : **Julien DAVIAU**

Nom, tel Suppléant : **Amélie DEPAGIE**
Carole RAINVILLE

Missions :

- Filtrer et orienter les appels téléphoniques
- Répondre aux questions des habitants
- Tenir la main courante **ANNEXE N°13**

Les acteurs du Poste de Commandement Communal (PCC)

Nom-Prénom	Téléphone	Poste PCC	Compétences particulières
Michel THIRIET		DOS	Maire
Darren RIGBY		1 ^{er} suppléant DOS	3 ^{ème} adjoint
Jean-Baptiste TRILLES		RAC - 2 ^{ème} suppléant DOS	1 ^{er} adjoint
Philippe COURTIAL		2 ^{ème} suppléant RAC	Conseiller municipal
Stéphanie PLANAS		Responsable protection 3 ^{ème} supp DOS	2 ^{ème} adjointe
Hélène BERINGUIER		1 ^{ère} suppléante Responsable protection	Conseillère municipale
Aurélie LOPIS		2 ^{ème} suppléante Responsable protection	Conseillère municipale

Les agents municipaux

Nom-Prénom	Téléphone	Poste PCC	
Christine SERVAIS		1 ^{ère} suppléante RAC	Secrétaire Générale de Mairie
Jean-François GARRIDO		Responsable soutien	Agent municipal S. techniques
Jérémy DESRIER		1 ^{er} suppléant Responsable soutien	Agent municipal S. techniques
Julien DAVIAU		Secrétariat	Agent municipal S. administratif
Amély DEPAGIE		Secrétariat	Agent municipal S. administratif
Carole RAINVILLE		Secrétariat suppléante	Agent municipal S. administratif
Déborah BUZZO			Agent municipal S. Scolaire
Christelle GARCIA			Agent municipal S. Scolaire
Claire MATYASZCZYK			Agent municipal S. Scolaire
Patricia ROYER			Agent municipal S. Scolaire

Les habitants de bonne volonté

Nom-Prénom	Adresse	Téléphone	Compétences particulières
LECOQ Carole-Anne			Aide-soignante
LECOQ Steven			Pompier
Mme BAILLIE Sabine			Conseillère municipale
Mme LOPIS Aurélie			Conseillère municipale
Mme VAQUER Frédérique			Conseillère municipale
Mr BERTRAND Pascal			Ancien pompier
Mr COURTIAL Philippe			Conseiller municipal
Mr DI MICHELE Mathieu			Brigade motorisée (BMO)
Mr LEBRETTE Laurent			Conseiller municipal
Mr LHOTE Jean-Pierre			Conseiller municipal
Mr MILHE POUNTINGON Paul			Conseiller municipal
Mr PARRA Hervé			Conseiller municipal
Mr XIFFRE Cyrille			Conseiller municipal
Mr ZORILLA Stéphane			Directeur Brico cash
PEQUIN Frédéric			Gendarme retraité
TIBAU André			Ancien vigneron et ancien maçon

Les associations communales

Nom de l'association	Adresse	Nom du responsable	Téléphone	Compétences particulières
Foyer rural		Gérard MANZANARES		Aide humaine, Accueil, Accompagnement
Domaine et caractère		Paul MILHE-POUTINGON		Véhicule, tracteur, matériels agricoles
Association pétanque		José MOLINERO		Aide humaine, Accueil, Accompagnement
AICCA		Cyril RAITZ		Véhicules, matériels (pelles...)

Les professionnels de santé

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone	Mail	Profession
BERINGUIER Hélène				MEDECIN
CABANY Corinne				MEDECIN
CEBOLLERO Elsa				INFIMIERE
GORJUX Sophie				INFIMIERE
LECOQ Carole-Anne				AIDE SOIGNANTE
MICHEL Céline				MEDECIN
SANCHEZ Jésus				KINE

Les voisins vigilants

Nom-Prénom	Adresse	Téléphone	Adresse mail	Compétences particulières
BEUVE Jean				Secteur "Plein Soleil"
CLEMENT Michel				Secteur "L'Uzerda", "La Caze", "Les Terrasses du Néoulous"
COUSIN Soleriera				Secteur "Les Hauts de Tresserre"
DOUCET Colette				Secteur "Chemin des Vignes"
GUEGNARD Jean-Michel				Secteur "Barrère"
LE GUENNAN Mickaël				Secteur "Les Albères"
LEBEGUE Cédric				Secteur "Les Jardins de Lucile"
LEBORGNE Dominique				Secteur "La Couloumine", "Cellera" et "Mairie"
VILACECA Jean-Marc				Secteur "Hameau de Nidolères" et "Les Mas"

Nom de l'association	Adresse	Numéros de téléphone	Adresse électronique	Habilitation en situation d'urgence
Croix Rouge Française	24, place des Orfèvres BP 80139 66001 Perpignan cedex.	04 68 34 71 06 04 68 34 71 16	dl.perpignan@croix-rouge.fr	- Secours à personnes - Actions de soutien aux populations sinistrées - Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées - Dispositifs prévisionnels de secours.
Association départementale de Protection Civile (ADPC)	76 bis rue de Grande Bretagne 66000Perpignan	04 68 62 16 29	66@protection-civile.org	- Secours à personnes - Actions de soutien aux populations sinistrées - Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées - <i>Dispositifs prévisionnels de secours.</i>
Fédération française de sauvetage et de secourisme	1 rue du Moulin 66 680 Canohès		secours.sauvetage@gmail.com	- Secours à personnes - Actions de soutien aux populations sinistrées - Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées -Dispositifs prévisionnels de secours.
Fédération des secouristes français Croix Blanche	Halle à la marée 66750 Saint-Cyprien	04 68 81 38 98	formation@croixblanche66.fr	- Secours à personnes - Actions de soutien aux populations sinistrées -Dispositifs prévisionnels de secours.
Secours Catholique	55 boulevard Félix Mercader 66000 Perpignan	04 68 91 17 52	auderoussillon@secours-catholique.org	- Secours à personnes - Actions de soutien aux populations sinistrées - Encadrement des bénévoles lors des actions de soutien aux populations sinistrées - <i>Dispositifs prévisionnels de secours.</i>
Société nationale de sauvetage en mer	42 rue Charles Percier 66000 Perpignan		snsn-cfi66.11@sfr.fr	- Secours à personnes - <i>Dispositifs prévisionnels de secours.</i>
Centre français de secourisme – sauveteurs catalans	8 rue du cygne 66000 Perpignan	04 68 55 44 00	sst66@wanadoo.fr	-Dispositifs prévisionnels de secours.

Les moyens matériels disponibles

Nature	Identification du matériel (n° immatriculation)	Localisation	Responsable (tel)
Tractopelle + godets		ATM	
Tracteur + petite benne	FIAT -	ATM	
1 camion benne	PEUGEOT -	ATM	
1 petit camion benne	PIAGGIO -	ATM	
1 cuve à eau 1000l		ATM	
1 cuve à eau avec pompe 400l s/3 points		ATM	
1 groupe électrogène 2500 w		ATM	
2 tronçonneuses	Bosch et Hilti	ATM	
Elagueuse	Stihl	ATM	
2 débroussailleuses thermique	Stihl	ATM	
2 débroussailleuses sur batterie	Pellenc	ATM	
Disqueuse	Bosch	ATM	
Perforateur filaire	Bosch	ATM	
Perforateur sur batterie	Hilti	ATM	
Tous outils manuels		ATM	

Les entreprises de la commune

(Artisans, agriculteurs, qui peuvent fournir une prestation ou qui ont du matériel particulier tel que tracteur, élévateur, tronçonneuse...)

Nom de l'entreprise / Entrepreneur	Adresse	Téléphone	Mail	Compétences particulières
Domaine TRILLES	Chemin des coulominettes			Viticulteur
Domaine VAQUER	Rue des écoles			Viticulteur
Domaine des Demoiselles	Mas Mulès			Viticulteur
Domaine Clos Mané	Les Barbats			Viticulteur
Domaine de Nidolères	Hameau de Nidolères			Viticulteur
Entreprise CODINACH				Elagueur
Entreprise SANCHEZ				Paysagiste
Entreprise GOMEZ	Chemin des coulouminettes			Bâti / toiture

 Prendre un arrêté de réquisition : ANNEXE N°8



ARRÊTE N° Portant réquisition

Vu le Code General des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2212-2 ;

Vu le code pénal, notamment l'article R642-1 ;

Vu la loi N° 2004-811 du 13 aout 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 16 ;

Considérant l'urgence de la situation de (1) survenue ce jour sur la commune de TRESSERRE ;

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune de moyens appropriés pour répondre à ses obligations ;

ARRÊTE

Article 1

Michel THIRIET (2) Maire de la commune de TRESSERRE en qualité de Directeur des Operations de Secours, réquisitionne les personnes ou les matériels cités ci-dessous à l'entreprise

(3):.....

Description précise des personnes ou des matériels réquisitionnés :

.....
Les personnes / ou les matériels / devront se rendre/être disponibles dans le (ou les) lieux suivants

:.....
.....

.....

...

Article 2

Le Chef de la brigade de gendarmerie de Le BOULOU est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3

La levée de réquisition interviendra sur ordre ultérieur.

L'entreprise prestataire sera indemnisée par la commune de TRESSERRE dans la limite des frais directs, et matériels exposés par elle, sans considération de profit.

Date et heure de notification de l'arrête de réquisition (4) :

Fait à TRESSERRE

Nom et visa du réquisitionné :

le

Le Maire

Michel THIRIET

(1) Préciser la nature de l'évènement

(2) Préciser le nom, prénom de l'élú rédigeant l'ordre de réquisition.

(3) Préciser le nom de l'entreprise, adresse, nom et qualité de son représentant.

(4) Date et heure de réquisition.

Les lieux publics de loisirs

<i>Risque*</i>	<i>Structure</i>	<i>Adresse</i>	<i>Responsable</i>	<i>Téléphone responsable</i>
Tous	<i>Cave aux contes et annexes</i>	<i>22 avenue de Perpignan</i>	<i>Mairie de Tresserre</i>	<i>04 68 38 80 34</i>
	<i>Espace Planas</i>	<i>Chemin des Coulouminettes</i>	<i>Mairie de Tresserre</i>	<i>04 68 38 80 34</i>
	<i>Salle des mariages</i>	<i>Place Nova</i>	<i>Mairie de Tresserre</i>	<i>04 68 38 80 34</i>
	<i>Bibliothèque</i>	<i>14 rue du Pla del Rey</i>	<i>Mairie de Tresserre</i>	<i>04 68 38 80 34</i>
	<i>Bois Pous</i>	<i>Avenue de Villemolaque</i>	<i>Mairie de Tresserre</i>	<i>04 68 38 80 34</i>
	<i>Cimetière</i>	<i>Chemin des Coulouminettes</i>	<i>Mairie de Tresserre</i>	<i>04 68 38 80 34</i>

*préciser si la structure est incluse dans un périmètre spécifique (Transport de Matières Dangereuses ou inondations...)

Les lieux publics accueillant des enfants

<i>Risque*</i>	<i>Structure</i>	<i>Effectif</i>	<i>Adresse</i>	<i>Responsable</i>	<i>Téléphone responsable</i>
Tous	<i>École François POUS</i>	<i>90 élèves + 5 enseignants + 4 agents communaux</i>	<i>14 rue du Pla del Rey</i>	<i>Mme PUGNET Hélène</i>	

*préciser si la structure est incluse dans un périmètre spécifique (Transport de Matières Dangereuses ou inondations...)

Autres établissements recevant du public ou rassemblements ponctuels

Risque*	Structure	Effectif	Adresse	Responsable	Téléphone du responsable
Tous	Hôtel La Garenne	35	Direction Le Boulou RD 900	Mr AIMINE	
	Gîte municipal	4	Avenue de Passa	Mairie de Tresserre	
	Gîte Vizern	7	Rue du marché	Mme VIZERN Catherine Mr VIZERN Daniel	
	Gîte Molins	2	8 Rue des muriers	Mr MOLINS Raoul	
	Gîte Domaine de Nidolères	6	Domaine de Nidolères	Mme ESCUDIE Martine	
	Gîte mas Mules	4	Mas Mules	Mme RAOUX Isabelle Mr VAN OOTEGHEM Didier	
	Mairie	11	5 rue du Pla del Rey	Mr THIRIET Michel (Maire)	
	Local vente Demoiselles	4 à 15	Mas Mulès	Mme RAOUX Isabelle Mr VAN OOTEGHEM Didier	
	Local vente Milhe Poutingon	4 à 15	Mas els Barbats	Mr MILHE-POUTINGON Paul	
	Local vente Trilles	4 à 15	Chemin des Coulouminettes	Mr TRILLES Jean-Baptiste	
	Local vente Vaquer	4 à 15	1 rue des Écoles	Mme VAQUER Frédérique	
	Café-Restaurant AL Canigo	4 à 20	2 rue des Placettes	Mr BARTHEL Pascal Mme BARTHEL Myriam	

*préciser si la structure est incluse dans un périmètre spécifique (Transport de Matières Dangereuses ou inondations...)

Cf Registre communal nominatif (tableau Excel) dans l'armoire PCS

- Clé USB dans la boîte à clé
- PCS imprimé dans le classeur
- Dans le dossier informatique : Plan Communal de Sauvegarde / 01- listing toutes personnes

Nom-Prénom	Année de naissance	Téléphone portable	Adresse mail	Adresse postale	Zonage : Village /Mas/Nidolères
------------	--------------------	--------------------	--------------	-----------------	---------------------------------

La mairie propose systématiquement de remplir le questionnaire aux nouveaux habitants lors des évènements communaux.

Ce document nominatif n'est pas inclus dans la synthèse du PCS en raison du caractère confidentiel des données (RGPD)

INONDATIONS

Sans évacuation :

Le niveau du Tech monte rapidement.
Fermez les portes et les fenêtres
Mettez les produits toxiques hors d'eau
Faites une réserve d'eau
Préparez-vous à une éventuelle évacuation
Montez à l'étage si possible
Préparez un sac avec les affaires de 1^{ere} nécessité
Ecoutez France Bleue Roussillon 101.6 et tous les moyens de transmission de l'information

Si évacuation :

Avant de partir coupez le gaz et l'électricité
Évacuez votre domicile avec votre sac contenant les affaires de 1^{ere} nécessité pour rejoindre le point de rassemblement
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge par le personnel de l'établissement

TEMPETE – ORAGES-VENT VIOLENT

Une tempête est annoncée à partir de telle *date/heure* jusqu'à telle *date/heure*.
Des pluies importantes sont attendues accompagnées de vents violents avec des rafales pouvant atteindrekm/h.
Limitez vos déplacements dans la mesure du possible, restez chez vous. Fermez portes et fenêtres.

FORTES CHUTES DE NEIGE

A partir de telle *date/heure*, de fortes chutes de neige sont attendues ; les conditions de circulation vont devenir rapidement très difficiles. Il est conseillé d'être très vigilant, de limiter tous déplacements au strict nécessaire, de rester chez soi. Écoutez les radios locales France bleue Roussillon 101.6

POLLUTION DES EAUX

IMPORTANT : Suite à *tel événement*, l'eau de distribution est impropre à toute utilisation. Vous ne devez donc plus la consommer.

Ne diffuser que lorsque l'organisation de la distribution d'eau est opérationnelle :
Une distribution d'eau va être organisée à partir de telle *date/heure* à l'espace Planas (camion de distribution)
ou un approvisionnement est prévu à la *source*...., des bidons vides peuvent être récupérés auprès de *telle personne* ou à *tel endroit*

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Un accident vient de se produire *sur telle route*. Le produit qui se dégage est dangereux
Mettez-vous à l'abri, rejoignez immédiatement un local clos
Fermez les portes et fenêtres et calfeutrez-vous
Coupez la ventilation et la climatisation
Écoutez France Bleue Roussillon 101.6 et attendez les consignes des autorités

ou bien :

Un accident vient de se produire *sur telle route*. Il y a risque d'explosion de la citerne. Vous devez évacuer sans délai cette zone et vous rendre à *tel endroit* en empruntant *tel itinéraire*

FEUX DE FORET

Un feu de forêt est en cours au (Nord, Sud,...) de la commune.
Ouvrir le portail de votre domicile
Restez à l'abri chez vous
Fermez les portes et fenêtres et calfeutrez-vous
Coupez la ventilation et la climatisation
Mettez les bouteilles de gaz dans la piscine ou la baignoire
Écoutez France Bleue Roussillon 101.6 et attendez les consignes des autorités
Préparez et gardez près de vous vos papiers, vos médicaments et des habits de rechange.

ou bien **après avis du COS :**

Un feu de forêt est en cours au (Nord, Sud.....) de la commune
Prenez vos papiers, vos médicaments et des habits de rechange
Fermez les portes et fenêtres, coupez la ventilation et la climatisation.
Évacuer votre habitation et dirigez-vous vers... en évitant....

VAGUES DE CHALEUR - CANICULE

Nous sommes en période de forte chaleur / canicule :
Restez au frais, si nécessaire déplacez-vous dans un lieu climatisé
Buvez de l'eau
Évitez l'alcool
Mangez en quantité suffisante
Fermez les volets et les fenêtres le jour, aérez la nuit
Mouillez-vous le corps
Donnez et prenez des nouvelles de vos proches : restez en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles (proches, amis, voisins) et vérifiez qu'elles ne souffrent pas de la chaleur
Préférez des activités sans efforts
En cas de malaise, appelez le **15**

Arrêtés du Maire :

1/ Portant réquisition des services d'entreprises privées

2/ Portant fermeture de route

3/ Portant interdiction de manifestation

PHÉNOMÈNE : VENT VIOLENT		
COULEUR	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
ORANGE	Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes - Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées - Des branches d'arbres risquent de se rompre - Les véhicules peuvent être déportés - La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière	- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent - Ne vous promenez ni en forêt ni sur le littoral - Dans le village, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers - N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol - Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
ROUGE	Avis de tempête très violente - Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes. - Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations et plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés. - La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau. - Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.	Dans la mesure du possible - Restez chez vous - Mettez-vous à l'écoute de France Bleue Roussillon 101.6 - Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous En cas d'obligation de déplacement : - Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers - Signalez votre départ et votre destination à vos proches Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : - Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés - N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol - Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable - Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion et la mairie

PHÉNOMÈNE : FEU DE FORÊT		
COULEUR	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
	Il est possible que vous ne soyez pas prévenu que l'incendie menace votre lieu d'habitation, soyez toutefois attentif à certaines fréquences radio qui diffusent des alertes (comme France Inter, France Info et France Bleue Roussillon 101.6), ainsi qu'au passage des secours susceptibles de vous informer quant à l'importance de l'alerte.	N'utilisez pas votre téléphone pendant toute la durée de l'alerte (et ce même après le passage de l'incendie) pour éviter d'encombrer les réseaux Ne partez pas de chez vous à moins que les autorités ne donnent l'ordre d'évacuer, vous risqueriez d'une part de vous retrouver piégé par les flammes (en effet, même si vous voyez l'incendie au loin, vous ne pouvez jamais savoir s'il existe ou non plusieurs foyers) et, d'autre part, de bloquer l'arrivée des secours en vous engageant sur leur voie d'accès Néanmoins préparez les affaires indispensables pour ne pas perdre de temps si l'évacuation était au final décidée : vos papiers, vos médicaments et des habits de rechange. Rassemblez le groupe dont vous avez la charge (famille, animaux domestiques) à l'intérieur de votre lieu d'habitation (ou de tout bâtiment en dur). Privilégier la salle de bain comme pièce de confinement et munissez-vous d'un téléphone portable Ensuite, occupez-vous du lieu d'habitation en lui-même : -Avant de sortir de votre habitation, couvrez-vous la bouche et le nez d'un linge humide -Laisser libre les accès à votre bâtiment (ouvrez le portail et vérifiez que votre véhicule n'encombre pas), en effet, les secours doivent pouvoir circuler partout. -Mettre les bouteilles de gaz dans une piscine ou dans une baignoire remplie d'eau -Rentrer le mobilier de jardin en plastique (s'il s'enflamme, il devient un véritable danger pour votre habitation) -Fermer tout ce qui est volets, portes et fenêtres et boucher toute aération avec du linge humide (n'oubliez pas d'arrêter votre ventilation et de fermer la trappe de votre cheminée pour éviter les appels d'air). Pour finir, il vous faut vous habiller avec des vêtements en coton épais couvrant tout votre corps (pas de tissu synthétique) : une casquette, des lunettes, un foulard, des chaussures montantes et des gants, si possible, en cuir. Vous pouvez ensuite : -Aller abriter votre véhicule, vitres fermées, à l'opposé du vent contre la maison
Début de l'événement (un incendie s'est déclaré)		

		-Asperger d'eau le toit, les murs et les volets qui font face au front (n'oubliez surtout pas de ranger votre tuyau et votre motopompe, si vous en possédez une, dans un abri sûr)
PHÉNOMÈNE : FEU DE FORÊT - SUITE		
Pendant le sinistre (l'incendie passe à proximité de votre habitation)	Le feu peut couper votre itinéraire d'évacuation Le feu peut commencer à toucher votre habitation	Se cloîtrer dans votre habitation quand le feu s'en approche, c'est l'endroit dans lequel vous serez le plus protégé, évitez absolument de partir, vous risqueriez de vous retrouver piégé par les flammes ou de bloquer l'arrivée des secours. Rester bien calfeutré dans un bâtiment fermé et se protéger le visage avec un linge mouillé tout en vous assurant que votre entourage est bien à l'abri. Le feu passe très vite, quelques minutes tout au plus !
Après le sinistre	Votre maison a été atteinte	Une fois que le feu est passé, ressortez votre tuyau et votre motopompe (si vous en avez une) pour noyer tout ce qui s'est enflammé. Accordez une attention particulière à votre habitation, à sa toiture et ses combles en recherchant et en surveillant les braises qui auraient pu s'introduire sous les tuiles ou par les orifices d'aération. Eteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment et en retournant les cendres où des braises peuvent couvrir

PHÉNOMÈNE : FORTES PRÉCIPITATIONS		
COULEUR	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
ORANGE	De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues - Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables - Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés - Les réseaux d'assainissement peuvent déborder - Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ». - des coupures d'électricité peuvent se produire.	- Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. - Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.
ROUGE	- De très fortes précipitations sont attendues susceptibles d'affecter les activités humaines et la vie économique pendant plusieurs jours - Des inondations très importantes sont possibles, y compris dans des zones rarement inondables - Des cumuls très importants de précipitations sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues torrentielles de ruisseaux et fossés - Les conditions de circulation routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau - Les réseaux d'assainissement peuvent déborder - Des coupures d'électricité plus ou moins longues peuvent se produire	- Dans la mesure du possible restez chez vous ou évitez tout déplacement - S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents : Respectez, en particulier, les déviations mises en place Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée Signalez votre départ et votre destination à vos proches - Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : Dans les zones inondables, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité

PHÉNOMÈNE : ORAGES

COULEUR	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
ORANGE	- De violents orages sont susceptibles de provoquer localement des dégâts importants. - Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires - Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement - Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations	- A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent - Ne vous abritez pas sous les arbres - Evitez les promenades en forêts et les sorties en montagne - Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques - Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins
ROUGE	- De nombreux et vraisemblablement très violents orages sont susceptibles de provoquer localement des dégâts très importants. - Localement, des dégâts très importants sont à craindre sur les habitations, les parcs, les cultures et plantations. - Les massifs forestiers peuvent localement subir de très forts dommages et peuvent être rendus vulnérables aux feux par de très nombreux impacts de foudre. - L'habitat léger et les installations provisoires peuvent être mis en réel danger. - Des inondations de caves et point bas sont à craindre, ainsi que des crues torrentielles aux abords des ruisseaux et petites rivières.	- Evitez les déplacements <i>(les sorties en montagne sont particulièrement déconseillées)</i> - En cas d'obligation de déplacement : Soyez prudents et vigilants, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr - Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux

PHÉNOMÈNE : NEIGE/VERGLAS

COULEUR	CONSEQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENT
ORANGE	- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendus. - Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés. - Les risques d'accident sont accrus - Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.	- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. - Ecouter France bleue Roussillon 101.6 - Préparez votre déplacement et votre itinéraire - Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place - Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation. - Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux. - Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
ROUGE	- De très importantes chutes de neige ou du verglas sont attendus, susceptibles d'affecter gravement les activités humaines et la vie économique. - Les conditions de circulation risquent de devenir rapidement impraticables sur l'ensemble du réseau. - De très importants dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone pendant plusieurs jours. - De très importantes perturbations sont à craindre concernant les transports aériens et ferroviaires.	Dans la mesure du possible : - Restez chez vous - N'entreprenez aucun déplacement autres que ceux absolument indispensables - Mettez-vous à l'écoute de France Bleue Roussillon 101.6 En cas d'obligation de déplacement : - Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches - Munissez-vous d'équipements spéciaux. - Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation - Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule - Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche : - Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux - Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol - Protégez vos canalisations d'eau contre le gel - Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable - Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion et la mairie

ORGANISER UNE ÉVACUATION

Une fois renseignée, cette fiche pourra être utilisée quel que soit le risque, qu'il ait été prévu ou pas.

Pour planifier votre dispositif, ne pas prendre en compte les forces de l'ordre. En effet, si elles peuvent effectivement participer au dispositif leur présence n'est pas assurée car elles peuvent être affectées dans une autre commune en fonction des priorités qui auront été fixées par le préfet.

1. Membres du groupe évacuation-orientation :

- Responsable
PLANES Stéphanie (Responsable Protection des Populations et ERP du PCC) –
- Personnel communal
SERVAIS Christine
DAVIAU Julien
- Elues
BERINGUIER Hélène
LOPIS Aurélie
- Association
MANZANARES Gérard

2. Matériels à disposition :

- Fiche de consigne « organiser une évacuation »
- Plan du circuit à suivre pour réaliser le porte-à-porte
- Liste des personnes autonomes à prévenir (liste nominative)
- Liste des personnes vulnérables à prévenir (liste nominative)
- Chasubles (stock de 5)
- Téléphones portables
- Lampes torches

3. Missions du responsable Protection des populations et ERP :

- Il s'informe sur la situation auprès du RAC
- Il met en œuvre la diffusion de l'alerte
- Il alerte les gestionnaires d'ERP
- Il informe les gestionnaires d'ERP de l'évolution de la situation et prend en compte les besoins des ERP
- Il vérifie l'application des mesures de sauvegarde et de protection
- Il organise l'évacuation, l'accueil et le soutien des évacués
- Il renseigne le RAC sur la situation

4. Missions du groupe « évacuation-orientation » et organisation pratique :

Les membres du groupe se rassemblent en mairie

Le responsable protection population organise et répartit le travail entre les membres du groupe pour la diffusion de l'alerte par SMS et en porte-à-porte selon un circuit planifié

Les membres du groupe conseillent et orientent les personnes qui doivent évacuer et indiquent le lieu de regroupement

Les membres du groupe repèrent les personnes vulnérables qui n'auraient pas été prises en compte

Les membres du groupe rendent compte régulièrement au RPP

5. Les points de rassemblement (à choisir en fonction de la zone évacuée) :

- 1 Espace Planas
- 1 au Bois POUS
- 1 camp de CAZE
- 1 en Entrée du hameau de Nidolères

(A Nidolères, un ramassage sera organisé en transport collectif par le personnel communal)

ORGANISER UN CENTRE D'HEBERGEMENT

Il n'y a qu'un lieu d'hébergement : la **CAVE AUX CONTES**. Si ce lieu était inutilisable, le centre d'hébergement serait positionné à **l'hôtel La Garenne**, sur réquisition du maire.

S'il y a besoin de matériels de soutien (lits, couverture) complémentaire du stock Mairie disponible en faisant une demande au Préfecture - COD (tel 04 68 51 66 66)

1. Membres du groupe « hébergement » :**Responsable :**

PLANES Stéphanie (Responsable Protection des Populations et EPR du PCC) –

Personnel communal :

GARRIDO Jean-François

Membre du groupe de travail PCS volontaires :

BECFEVRE Claire

RIGBY Nathalie

+ Equipe « évacuation-orientation » dès qu'ils sont disponibles

2. Matériels à disposition :

Tables / Chaises

Matériels de couchage 5 couvertures chaudes en tissus, 10 couvertures de survie

1 PC, à défaut un registre

Cafetière

Gâteaux bonnes volontés

Boissons chaudes et froides

Trousse de secours

3. Missions et organisation pratique :

Les membres du groupe se rassemblent en mairie

Le responsable protection population organise et répartit le travail entre les membres du groupe

Les membres du groupe rejoignent la cave aux contes

Ils accueillent les sinistrés

Ils notent les identités des entrants et sortants

Ils soutiennent moralement les sinistrés

Ils notent les problèmes de regroupements familiaux

Ils identifient les besoins en soins et préviennent les pompiers si nécessaire

Ils assurent éventuellement des soins légers (bobologie)

Ils rendent compte régulièrement au RPP

Nom de l'entreprise	Adresse	Téléphone	Aliments disponibles
Mairie	5 rue du Pla Del Rey	04 68 38 80 34	Gâteaux secs, chips, eaux, jus de fruit, café, thé
Café-Restaurant Al Canigo	2 rue des Placettes		Conserves, pâtes, riz, gâteaux, café, thé, boissons
Elus, agents et habitants bénévoles	Se présenteront à la mairie spontanément		

Les besoins de base en eau pour la survie des populations sont estimés aux valeurs suivantes :

Type de besoin	Quantité par personne et par jour
Boisson et alimentation pour assurer la survie	2,5 à 3 litres
Pratiques d'hygiène de base	2 à 6 litres
Besoins de base pour la cuisine	3 à 6 litres
Total besoin de base en eau	8 à 15 litres

Distribution d'eau par citernes

Cet approvisionnement ne doit fournir à la population que les volumes d'eau nécessaires aux usages alimentaires, soit de l'ordre de 4 à 6 litres par habitant et par jour. Il ne faut toutefois pas oublier de prévoir l'alimentation en eau des animaux d'élevage. C'est pourquoi il faut calculer (grossièrement) les volumes que l'on devra livrer.

La distribution peut être organisée en poste fixe (un ou plusieurs), mais l'approvisionnement des personnes vulnérables non autonome devra être réalisé par des agents de la commune, la réserve communale de sécurité civile ou des membres d'associations. *Pour plus d'infos, cf. les fiches ARS*

Distribution d'eau en bouteilles

1 palette contient de façon classique 720 bouteilles de 1,5 litre et permet donc d'approvisionner environ 300 à 400 personnes pour 1 jour.

Il faut prévoir le matériel nécessaire pour décharger et déplacer les palettes. Comme pour la distribution via des citernes, l'approvisionnement des personnes vulnérables non autonome devra être réalisé par des agents de la commune, la réserve communale de sécurité civile ou des membres d'associations.

Il est nécessaire de définir sur le territoire de la commune concernée un ou plusieurs lieux où de l'eau embouteillée sera mise à disposition de la population.

Pour plus d'infos, cf. les fiches ARS

Unités mobiles de traitement

Ce sont des unités mobiles de production d'eau potable utilisées en traitement d'une ressource en eau contaminée. Elles sont à privilégier pour des faibles débits et pour des situations qui risquent de durer. Il s'agit de pompes, de citernes, d'unités de filtration, de décantation et de chloration qui permettent de fabriquer de l'eau potable.

La quantité d'eau produite est de l'ordre d'une dizaine de mètres cubes par heure. Les sociétés comme Veolia, Suez, etc... peuvent détenir ce type d'équipement. La préfecture peut, en cas d'absence de moyens privés, mobiliser les moyens de la sécurité civile.

La décision de convoquer le Poste de Commandement Communal quelle qu'en soit la configuration appartient au maire ou à son représentant désigné. Le PCC est une structure souple, adaptable aux évolutions de la situation qui doit pouvoir se structurer et se renforcer très rapidement si besoin est.

Sa configuration de base est en **ANNEXE N°1**

Composition PCC

Les nominations validées par le comité de pilotage et le groupe de travail

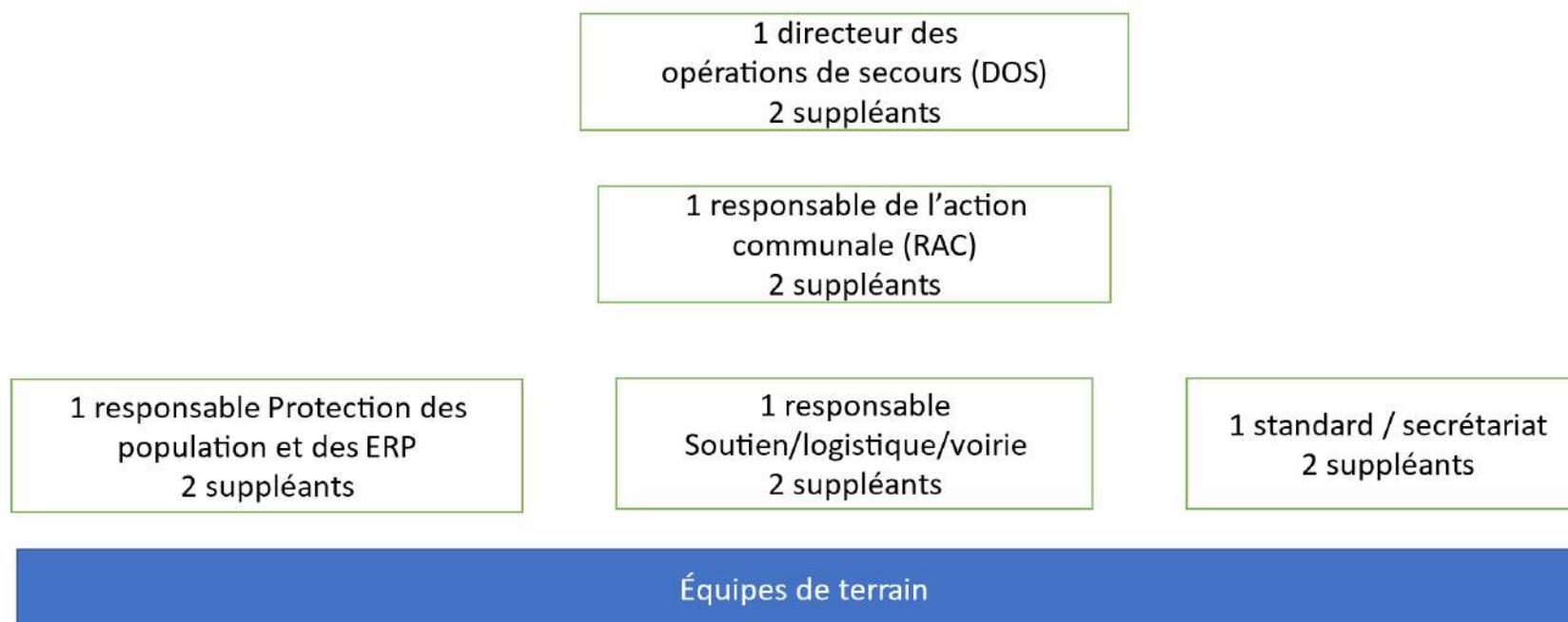
Poste	Titulaire	Suppléant 1/co-titulaire 1	Suppléant 2/co-titulaire 2
Directeur des opérations de secours (DOS)	Michel THIRIET, maire	Darren RIGBY, adjoint au maire	1 ^{er} ou 3 ^{ème} adjoint au maire
Responsable des actions communales (RAC)	Jean-Baptiste TRILLES, adjoint au maire	Christine SERVAIS, directrice des services	Philippe COURTIAL, conseiller municipal
Responsable de la protection des populations et des ERP	Stéphanie PLANES, adjointe au maire	Hélène BERINGUIER, conseillère municipale	Aurélie LOPIS, conseillère municipale Hélène Pugnet ? Nathalie RIGBY ?
Secrétariat, standard	Julien DAVIAUD, agent municipal	Amely DEPAGIE, agente municipale	Carole RAINVILLE, agente municipale
Responsable soutien/logistique/voirie	Sacha GENAND, agent municipal	Jérémy DESRIER, agent municipal	Coralie CAPILLAIRE, agente municipale

Les suppléants remplacent les titulaires en cas d'absence et aident les titulaires présents si la crise est importante en intensité ou en durée

ORGANIGRAMME

Organisation du Poste de Commandement Communal

Organisation du poste de commandement communal



Missions des membres du PCC

Le directeur des opérations de secours (DOS)

C'est le **maire** ou un suppléant **élu**.

- Il dirige les opérations de secours et définit les priorités tant que le préfet n'a pas pris la direction des opérations
- Il supervise le soutien à la population
- Il supervise l'action des services communaux
- En liaison avec les COS et le responsable des forces de l'ordre, il coordonne les actions des équipes communales avec celles des services de secours et des forces de l'ordre
- Il réalise les arbitrages si nécessaire
- En coordination avec la préfecture, il assure la communication auprès des médias

Il est souvent absent du PCC :

- Il va à la rencontre des administrés (c'est une demande forte des administrés)
- Il accueille le détachement du SDIS
- Il établit le 1^{er} contact avec le commandant des opérations de secours (COS) ou le gradé de la gendarmerie
- Il accueille le préfet ou sous-préfet

Il peut être secondé par les 2 suppléants

Missions des membres du PCC

Responsable de l'action communale (RAC)

Il anime le PCC :

- Il fait mettre en œuvre les mesures planifiées dans le PCS ou décidées par le DOS
- Il organise le travail, donne les consignes
- Il veille à la circulation de l'information : il accueille les membres du PCC, leur présente la situation, leur rappelle les actions prévues dans le PCS qu'ils doivent faire exécuter par les équipes de terrain
- Il vérifie auprès des responsables des équipes de terrain que les missions ont été réalisées
- Il répond aux besoins matériels des équipes de terrain
- Il contrôle et aide à la tenue de la main courante
- Il organise les points de situation et réalise les synthèses pour le DOS et le COS
- Il contrôle et aide à la tenue de la main courante

Il reste au PC communal, il en est le coordonnateur

Il peut être secondé par les 2 suppléants

Missions des membres du PCC**Responsable protection population et ERP**

- Il s'informe sur la situation auprès du RAC
- Il met en œuvre la diffusion de l'alerte
- Il alerte les gestionnaires d'ERP
- Il informe les gestionnaires d'ERP de l'évolution de la situation et prend en compte les besoins des ERP
- Il vérifie l'application des mesures de sauvegarde et de protection
- Il organise l'évacuation, l'accueil et le soutien des évacués
- Il renseigne le RAC sur la situation
- Il peut être secondé par les 2 suppléants

Responsable soutien/logistique/voirie :

- Il recherche et fournit le matériel nécessaire aux intervenants dans le cadre évacuation/hébergement
- Il assure la viabilité des axes définis par le PCS ou le RAC
- Il procède à la fermeture des axes
- Il appuie les services de secours en facilitant leur mobilité

Il peut être secondé par les 2 suppléants

Secrétariat/Standard

- Il assure l'accueil téléphonique :
Répondre au téléphone
Orienter les appels vers le cadre concerné
- Il tient la main courante
- Il assure la frappe des décisions du maire (arrêtés), des courriels, des différents documents à faxer ou autres
- Il peut être secondé par les 2 suppléants

Secrétariat/Standard

Dès que le maire décide que le Plan de Commandement Communal doit être activé :

- Les agents ou les bénévoles affectés au secrétariat rejoignent sans délai la salle dédiée.
- La première personne arrivée arme la cellule accueil téléphonique
- La deuxième initialise la main courante
- Au fur et à mesure de l'arrivée des agents chacun reprend le poste qui lui est normalement assigné.

Poste	Mission	Position	Matériel
Accueil téléphonique	-Répondre au téléphone -Orienter les appels vers le cadre concerné : Seules sont transmises en direct au Maire ou au RAC les communications émanant de la préfecture, du SDIS, des services de l'Etat, des autres communes ou du conseil général. Les autres communications sont transmises aux cadres du PCC en fonction de leur thème (population, logistique, ERP, voirie...).	Salle du conseil Secrétariat	2 Téléphones sans fils 1 standard
Saisie main courante	Tenir à jour la main courante : Toute information transmise oralement à l'agent chargé de renseigner la main courante fait l'objet d'une fiche écrite succincte. Le RAC ou le chef PCC décide si l'information mérite de figurer sur la main courante, il vérifie que l'agent chargé d'incrémenter ce tableau a bien pris en compte l'information.	Salle du conseil	- Au mieux 1 PC avec Téléviseur et imprimante - Un tableau papier
Frappe	Frapper les décisions du maire, les courriels, les différents documents à faxer ou autres	Secrétariat	- Au mieux 1 PC avec accès internet et une imprimante - a minima des canevas d'arrêtés municipaux types sur support papier à compléter (réquisition, fermeture de route, d'école etc...)

Point de situation
Evènement :

Date :
Heure :

Les points de situation sont formalisés au minimum toutes les 4 heures ou synchronisés avec les demandes de la Préfecture (il peut y avoir des points de situation intermédiaires),
Téléphones éteints pendant les points de situation
Le point de situation est présenté par le Responsable de l'action communal au maire. Chaque responsable présente son domaine.

1- Description de la situation actuelle

	Problématiques		
	Soutien population	Voirie	Etc...
État des lieux			
Conséquences			
Difficultés rencontrées			

Point de situation
Evènement :

Date :
Heure :

2 - Évolution prévisible
(Aggravation, retour à la normale, évolution météo...)

3 - Actions engagées
Préciser le type et la localisation

Problématiques	Actions engagées
Soutien population	
Voirie	
Etc...	

Point de situation
Evènement :

Date :
Heure :

4 - Moyens mobilisés

Effectifs engagés	
Moyens matériels engagés	

5 - Actions prévues

Préciser le type et la localisation

Problématiques	Actions prévues
Soutien population	
Voirie	
Etc...	

Point de situation
Evènement :

Date :
Heure :

6 - Rappels des moyens demandés à la Préfecture

Référence demande	Date et heure demande	Mode de transmission		
		Téléphone	Courriel	Sms

7 - Prochain Compte-Rendu :

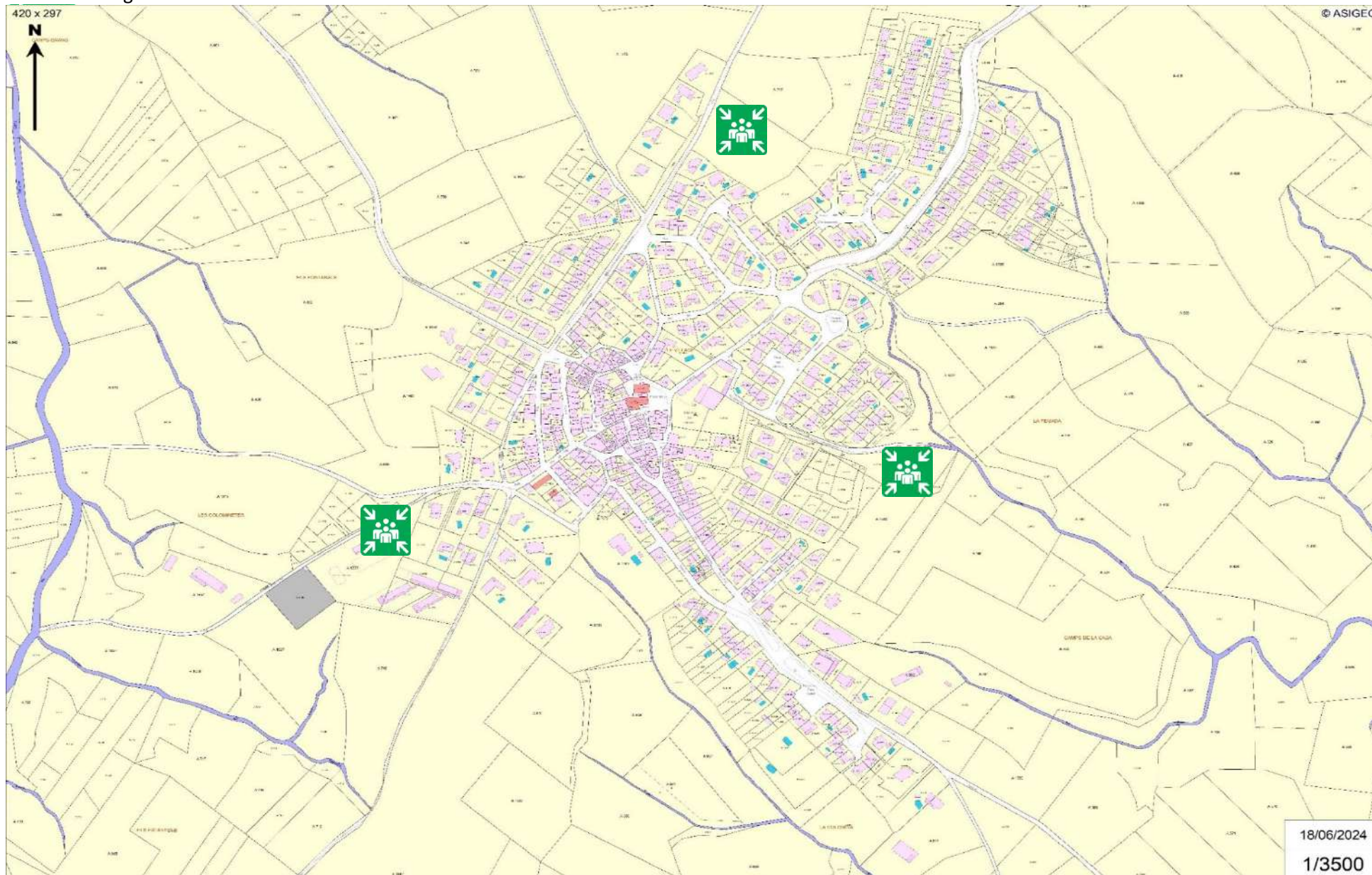
Date :

Heure :

Main courante	Risque :	Date	
Heure	Objet	Intervenant	État de la mission (Fait, en cours...)

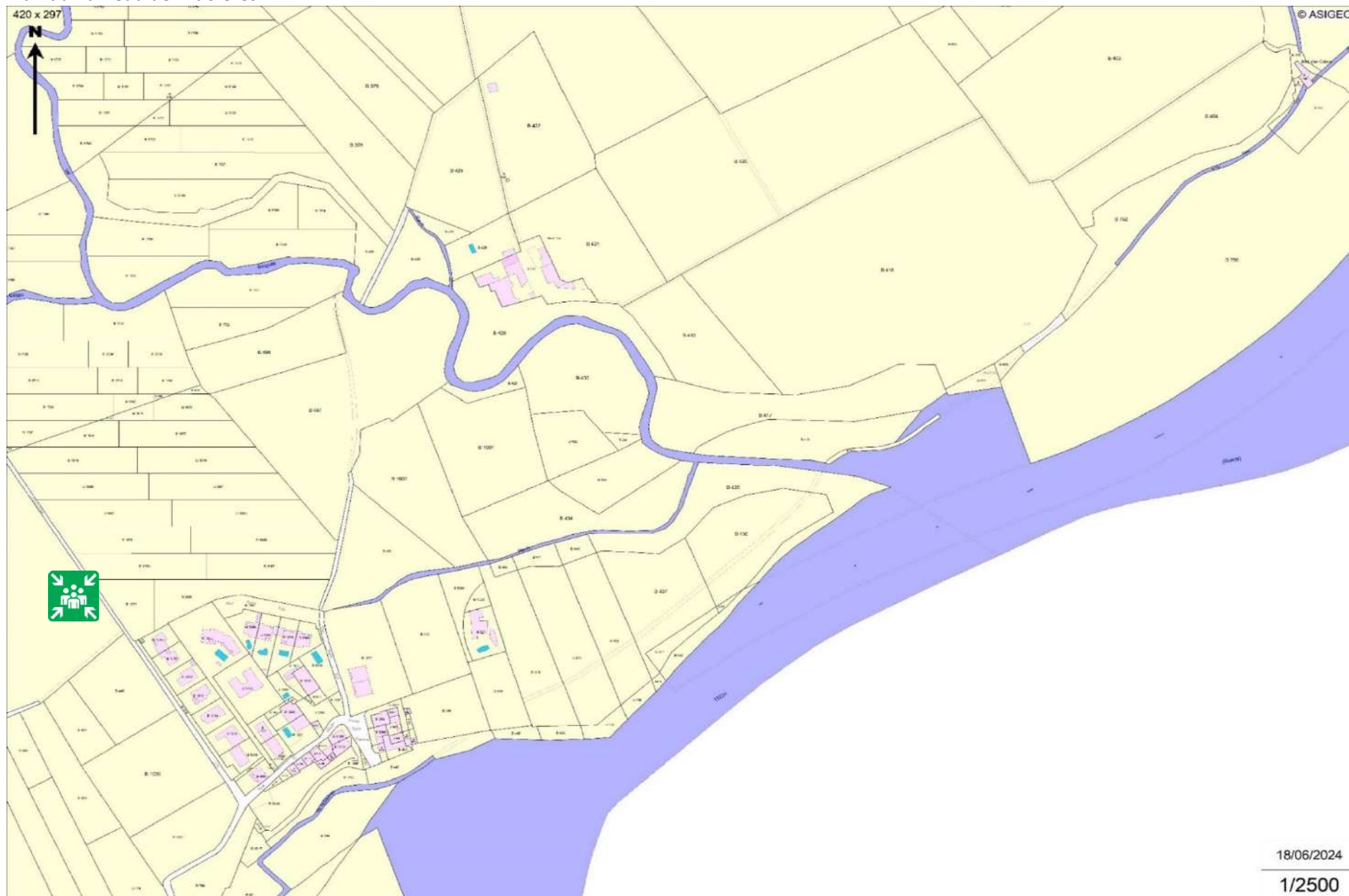
L'ALERTE				
Moyens d'alerte actuels	Périmètre de l'alerte	Responsable Voir ANNEXE 1	Accès au matériel	Procédure
Téléphone Camionnette avec megaphone Porte-à-porte Sirène manuelle SMS	Village Hameau de Nidolères Mas isolés	<u>Responsable PCC :</u> Michel THIRIET <u>Responsable de la protection des populations et des ERP :</u> Stéphanie PLANES et suppléantes	Mairie : Armoire PCS Informatique mairie Téléphone mairie Camionnette Haut-parleur Plan de Tresserre avec zonage	Définir la zone à alerter Choisir le(s) moyen(s) d'alerte le(s) plus adapté(s) Déterminer qui alerte en fonction des personnes présentes et de l'étendue du périmètre de l'alerte

Plan du Village



Espace PLANAS – Bois POUS – Rue de Montesquieu

Plan du hameau de Nidolères



Entrée du Hameau

L'armoire PCS, située à côté de la salle du conseil municipal, regroupe les documents et matériels nécessaires en cas de crise.

Contenu de l'armoire :

Contenu	Nombre
Le document complet PCS imprimé et clé USB	1
Feuilles Main courante	10
Feuilles Point d'étape	10
Stylos	10
Trousse à pharmacie	1
Gants vinyle usage unique	1 boîte
Gel hydroalcoolique	3
Mégaphone	1
Sirène manuelle	1
Rubalise	2 rouleaux
Couvertures de survie	20
Couvertures chaudes	7
Matelas gonflables	5
Lampes torche et piles	1
Lampes frontales	4
Chasubles jaunes	4
Alimentaires	Voir placards à côté de l'armoire PCS

Vérification du contenu : 1/an

Date	Constat

Le PCS doit être actualisé a minima tous les 5 ans, ainsi que le DICRIM.

Pour être opérationnel, le PCS doit être maintenu à jour : adresses, numéros de téléphones, relais de quartier etc...

Tous les changements relatifs aux moyens, humains ou matériels, ou à l'annuaire restreint de gestion de crise de votre PCS doivent être pris en compte pour vous éviter, le moment venu, de perdre un temps précieux.

Ce document permet de suivre les modifications apportées, en remplaçant les pages corrigées, sans avoir à refaire l'intégralité du document.

Il doit être joint aux feuillets de remplacement, et adressé à tous les destinataires du PCS.

FICHES MODIFIES	PAGE	MODIFICATIONS APPORTEES	DATE

Date :

Participants au retour d'expérience :

NB : Cette fiche sert de support au retour d'expérience suite à la gestion d'une crise qui a nécessité d'activer le plan communal de sauvegarde (PCS). Ce bilan permet d'évaluer ce qui a bien fonctionné tout comme ce qui mériterait d'être amélioré. Il peut entraîner des modifications du PCS visant à le **rendre toujours plus performant et opérationnel**.

Remarque : suite à une inondation, la commune pourra associer le Syndicat du Tech à son retour d'expérience.

DESCRIPTION DE L'EVENEMENT

Nature de l'évènement :

Date et durée :

Secteur concerné :

Date de la dernière mise à jour du PCS :

1. Etude détaillée à partir des données de la main courante :

N° de domaines	1	2	3	4	5
Domaines	Mise en alerte. Déclenchement du PCS, mobilisation des agents et élus, chaîne d'alerte institutionnelle.	Transmission de l'alerte à la population et aux différents acteurs (écoles, hôtel, etc.) Actions de communication	Actions techniques et logistiques pour la gestion de crise	Actions pour l'ouverture et la gestion d'un centre d'accueil (tenue d'un registre, etc.)	Actions techniques et logistiques pour le retour à la normale

Déroulé des évènements (données main courante)	N° de domaine	Analyse	Améliorations envisageables
Evènement 1			
Evènement 2			
Etc.			

Impacts réseaux :
☐ NON
 ☐ OUI

 Si oui : ☐ Électricité ☐ Gaz ☐ Eau potable ☐ Assainissement ☐ Téléphone ☐ Autres :
2. Synthèse de l'analyse détaillée :
Tout s'est bien passé → Ne nécessite pas d'amélioration particulière

*Les actions ont globalement été accomplies mais leur réalisation semble perfectible/améliorable
→ Les problèmes identifiés sont mineurs, ils peuvent être réglés facilement et rapidement*

*L'objectif n'est pas atteint ou avec de grandes difficultés
→ Le PCS nécessite d'être amélioré sur ce point. Ne pas hésiter à prendre l'attache de la Préfecture (pour tout autre risque) ou du Syndicat du Tech (pour le risque inondation)*

ANALYSE DE LA GESTION DE L'ÉVÉNEMENT				
Action de gestion de crise	+ +	+	-	Explications / Remarques / Observations
Réception et traitement de l'alerte	☐	☐	☐	
Analyse de la situation	☐	☐	☐	
Mobilisation des élus et agents au sein de la cellule de crise	☐	☐	☐	
Diffusion de l'alerte à la population	☐	☐	☐	
Diffusion d'information sur l'évènement et les conduites à tenir (affichage, presse, réseaux sociaux, etc.)	☐	☐	☐	
Mise en œuvre des actions communales	☐	☐	☐	
Ouverture d'un centre d'accueil : ☐ OUI ☐ NON Si oui, mise en œuvre des actions	☐	☐	☐	
Retour progressif à la situation normale	☐	☐	☐	

CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de secours
COS	Commandant des Opérations de Secours
COSSIM	Centre opérationnel des services de secours et d'incendie de Marseille
DDARS	Délégation Départementale Agence Régionale de Santé.
DDRM66	Dossier départemental des risques majeurs
DICRIM	Document d'information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations de Secours
ERP	Etablissement Recevant du Public
OLD	Obligation Légales de Débroussailler
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PCC	Poste de Commandement Communal
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sûreté
RAC	Responsable des Actions Communales
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
TIM	
VC	Voie Communale